

Libre-échange ou libre-protectionnisme ?

Pourquoi consacrer du temps à la question du libre-échange et du protectionnisme ? La vie est courte et il y a peut-être plus joyeux à faire.

Si le Gresea – Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative – a placé cette controverse en exergue des travaux de son Université des Alternatives, c'est, pour y apporter une réponse facile, en raison de l'actualité.

Actualité que le coup de tonnerre qui vient de s'abattre sur les métaux de Cockerill. Le libre-échange, pour faire court, a décrété que ces travailleurs sont économiquement inutiles : on produit moins cher la même chose ailleurs. Le caractère inéluctable du bain de sang social a inspiré à l'historien Robert Halleux ce commentaire : «La dynamique du système capitaliste aboutit à la mondialisation. Sur ce point, les analystes libéraux concordent avec l'analyste marxiste que je suis. Et ce ne sont pas les zozos de Porto Alegre qui changeront cela¹» C'est un point de vue.

Actualité encore que le rapport Deux poids, deux mesures d'Oxfam International qui ne cesse depuis mai 2002 de susciter la polémique. Là, c'est l'idée, pour caricaturer, que le Tiers-monde a besoin de libre-échange et que les marchés du Nord doivent s'ouvrir à ses exportations, ce qui est une manière de dire que le commerce international peut être une bonne chose, postulat qu'on retrouve aussi, entre les lignes, dans les plaidoyers pour le commerce équitable. C'est pourtant – car les lectures du libre-échange sont multiples et sujettes à d'impitoyables rapports de force – ce même objectif de libre-échange mondialisé que le prix Nobel de sciences économiques Maurice Allais dénonce comme une des doctrines les plus désastreuses pour l'humanité car, tuant partout l'emploi et la croissance, elle sert essentiellement de prétexte au transfert, au bénéfice des seules multinationales, de « leur production partout dans le monde afin de profiter systématiquement des plus bas salaires.²» C'est un autre point de vue.

On peut s'arrêter un moment, là, mamzelle l'institutrice ?

C'est l'ambition de l'Université des Alternatives du Gresea. Marquer une pause pour prendre du recul et tenter de comprendre : qu'est-ce que le libre-échange et qu'est-ce que son contraire, le protectionnisme, sur quels arbres ces fruits étranges ont-ils pu croître ? Étudiés sous cet angle, ces notions livreront quelques surprises. Dans son survol des mythes économiques³, Paul Bairoch affirme que, jamais, le libre-échange n'a mérité le qualificatif de «moteur de la croissance». Que du contraire : imposé au Sud au titre de politique colo-

niale, il y sera cause d'une fatale désindustrialisation⁴ alors que, aux Etats-Unis, «patrie et bastion du protectionnisme moderne», c'est le mécanisme inverse qui a assuré l'essor industriel, on l'a encore vu l'an dernier, lorsque Washington a hérissé sa métallurgie de barrières tarifaires protectrices. Citons Wilbur Ross, président de l'International Steel Group (USA), qui estime que ces tarifs ont permis «de disloquer les importations étrangères et de renouer avec nos clients. La mesure était à 100% vitale.⁵» La US Steel n'est pas Cockerill.

Né en 1846 avec l'abandon par le Royaume-Uni des protections de son secteur céréalière (mesure visant en réalité à faire baisser le prix du pain et, partant, les salaires des ouvriers⁶), le libre-échange voit le jour – déjà! – sous les pressions d'un lobby industriel, l'Anti-Corn Law League, et, en 1860, avec le traité de commerce franco-anglais, effectue sa percée à l'issue de négociations secrètes visant – déjà! – à «éviter un vote au parlement» et «contre la volonté de la plupart des dirigeants des divers secteurs de l'économie» française. C'est dire que le «débat Oxfam» n'est pas neuf...

La controverse reste ouverte. Du libre-échange mondialisé avec son primat donné à la marchandise et du libre-protectionnisme avec sa foi en un avenir souverain et autocentré, quel système permet aux peuples de choisir au mieux leur destin ? On s'en remettra volontiers à Paul Bairoch : «Il n'existe pas de loi en économie globale». Aucune règle générale, aucune vérité unique. Par contre, il y a – pluriel ! – des choix politiques.

Erik Rydberg

1. *La Libre Belgique*, 30 janvier 2003.

2. *Le Figaro*, 11 décembre 2002.

3. *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, 1993, éditions La Découverte & Syros, 1999.

4. *En autres «effets pervers» : L'importation de toile de coton anglaise en Inde au XIXe, notait le gouverneur général dans son rapport de 1834-35, provoqua une crise des plus aiguës : «Il n'y a pas d'exemple d'une misère pareille dans l'histoire du commerce, les os des tisserands blanchissent les plaines de l'Inde.» (K. Marx, Oeuvres, La Pléiade, tome I, p. 966).*

5. *Financial Times*, 15 janvier 2003.

6. «Si, au lieu de récolter le blé chez nous, (...) nous découvrons un nouveau marché où nous puissions nous procurer ces objets à meilleur compte ; dans ce cas les salaires doivent baisser et les profits s'accroître» notait Ricardo dans ses *Principes de l'économie politique*, 1819. (Cité par K. Marx, *op.cit.*, p. 146).

UNIVERSITE DES ALTERNATIVES

Programme du Module LIBRE-ECHANGE OU LIBRE-PROTECTIONNISME ?

Jeudi 6 mars 2003 – 18H00-20H30

**Les grandes théories du libre-échange
et du protectionnisme
[Nicolas Bardos - UCL - GRESEA]**

Le discours en faveur de la libéralisation des échanges est un fait majeur de l'évolution mondiale au cours des dernières décennies. Elle se traduit non seulement par la création d'ensembles régionaux mais aussi par des tentatives de supprimer tout obstacle aux échanges au niveau mondial. Cette tendance s'accompagne d'une contestation grandissante de ce que l'on nomme communément la mondialisation.

Il est particulièrement important aujourd'hui de comprendre les ressorts tant du protectionnisme que du libre-échange par un examen détaillé et précis des arguments des tenants des deux thèses.

Jeudi 13 mars 2003 – 18H00-20H30

Libre-échange, croissance et inégalités, Nord-Sud

Isabelle Bensidoun - Centre d'études prospectives et d'informations internationales - Paris - GRESEA

Les effets d'une économie mondiale ouverte sur la croissance économique sont une source perpétuelle de préoccupations et de controverses. Au-delà de la question générique concernant la relation entre la croissance et l'ouverture du commerce au niveau macro-économique, se posent diverses sous-questions tout aussi fondamentales. Ainsi, quel bilan global peut-on dresser aujourd'hui des politiques économiques des pays du Tiers-monde et du rôle qu'a joué ici l'ouverture commerciale ? Quels sont les autres facteurs, que l'ouverture économique, qui expliquent la croissance ou la non croissance d'un pays ?

Jeudi 20 mars 2003 – 18H30-20H00

**La question de l'accès au marché des pays du Nord par les pays du Sud:
pourquoi, comment ?**

Thierry Kesteloot - Oxfam - GRESEA

En 2002, Oxfam International lançait sa campagne sur le commerce international sur le thème "Pour un commerce équitable". En plaçant l'accent sur "les deux poids, deux mesures" du "libre-échange" (protectionnisme des pays industrialisés mais obligation pour les pays du Sud d'ouvrir leurs marchés aux marchandises du Nord), le rapport d'Oxfam International démontrerait qu'une augmentation, même modeste, de la part des pays du Tiers-monde dans les exportations mondiales aurait pour résultat un fort potentiel d'augmentation de leurs revenus et, de ce fait, une réduction appréciable de la pauvreté. Vrai, faux ? L'accès au marché - pourquoi ? à quelles conditions - des pays du Nord par les pays du Sud est et demeurera une question brûlante et complexe...

Jeudi 27 mars 2003 – 18H00-20H30

L'OMC, "machine" du libre-échange / conclusions

Raoul Jennar - Unité de recherche et d'information sur la globalisation - Paris - GRESEA

C'est en plaçant les négociations commerciales successives sous l'égide du GATT que la libéralisation commerciale mondiale a fait de grands progrès. La libéralisation des échanges de produits industriels étant presque complète, les négociateurs de l'OMC (anciennement GATT) se tournent vers d'autres domaines, en particulier la libéralisation des échanges de services, la reconnaissance de la propriété intellectuelle, l'abaissement des barrières non tarifaires aux échanges, les mesures anti-dumping et l'investissement international. En quoi la libéralisation prévue par l'OMC est-elle coûteuse pour certains pays et/ou certains producteurs ? Qui en sont les bénéficiaires ? Cette séance, dernière de la série, tentera d'en tirer les conclusions.

Les modules suivants, aux mois de mai, octobre et novembre, traiteront respectivement des questions controversées « Migrations et du développement », « La gouvernance mondiale » et « Société civile, primauté du droit et lobbying extraparlamentaire ». Renseignements et inscriptions : 02/219.70.76 – gresea@skynet.be - www.gresea.be

René De Schutter
GRESEA

A propos d'un rapport controversé

Oxfam International a publié en 2002 un volumineux rapport (294 pages) ¹ sur le commerce international et ses liens avec la pauvreté. Le rapport est intitulé Deux poids, deux mesures pour mettre l'accent sur le fait que les pays développés adoptent des mesures de politique économique contraires à ce qu'ils exigent des pays en voie de développement (par le biais de l'Organisation mondiale du commerce, OMC, entre autres).

Mais l'essentiel de ce rapport tourne autour du thème : "Il est nécessaire de créer les conditions d'un partage plus équitable des énormes bénéfices tirés du commerce" (extrait de la préface de Amartya Sen).

Le résumé du rapport se termine de la manière suivante, qui présente bien nous semble-t-il, ce qui constitue le fond de la réflexion d'Oxfam International : "De la même manière que dans toute économie nationale, l'intégration économique internationale peut être soit une source de prospérité partagée et de réduction de la pauvreté, soit une cause d'accroissement des inégalités et de l'exclusion. Bien géré, le système commercial international pourrait permettre à des millions de gens de quitter leur état de pauvreté. Dans le cas contraire, il aggraverait la marginalisation d'économies entières. Cela est également vrai au niveau national. Une bonne gouvernance peut transformer le commerce en un instrument de lutte contre la pauvreté, alors qu'une mauvaise gouvernance peut nuire aux intérêts des plus pauvres. Actuellement, le commerce est mal

géré au niveau mondial et, dans beaucoup de pays, également au niveau national. Il n'est pas pensable de continuer dans cette voie. Cependant un retour à l'isolationnisme ne serait pas plus satisfaisant : il priverait les plus pauvres des opportunités offertes par le commerce et neutraliserait une force de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi nous avons besoin d'un nouvel ordre commercial mondial, fondé sur une nouvelle approche des droits et responsabilités et une volonté réelle de mettre la mondialisation au service des populations les plus démunies".

La thèse de la politique d'exportations

Pour comprendre l'approche d'Oxfam International, il faut donc bien partir de cette conviction que l'extension du commerce international est "inévitabile" et qu'il faut donc agir pour que la manière de "fonctionner" du commerce international soit favorable aux pauvres.

La première démarche consiste à dire que : "La lutte contre la pauvreté par le commerce est subordonnée à l'accès des pays pauvres aux marchés des pays riches" ou encore que : "si l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, le sous continent indien et l'Amérique latine devaient chacun augmenter leur part des exportations mondiales de 1%, le gain qui en résulterait pourrait faire sortir 128 millions de personnes de la pauvreté".

Oxfam International développe longuement cette thèse et met l'accent

en particulier (comme le titre de l'ouvrage le montre) sur l'hypocrisie et la duplicité des pays riches, en ce qui concerne la liberté des échanges.

L'affirmation d'Oxfam selon laquelle il "pourrait" résulter d'énormes avantages pour les pauvres (des pays pauvres) si les pays en développement pouvaient vraiment accéder aux marchés des pays riches, est celle qui est la plus controversée, non seulement parce qu'elle a été considérée comme irréaliste et comme apportant de l'eau au moulin de l'OMC, mais parce qu'elle sous-estime les conséquences sociales et idéologiques d'une politique tournée vers les exportations.

Nous reproduisons ici les arguments très forts à l'encontre de la thèse d'Oxfam International, tels qu'ils sont exprimés par des porte-parole du Tiers-monde (voir plus loin l'article de Vandana Shiva.) Il faut bien dire

" Il est manifeste que, dans de nombreux pays, l'expansion du commerce a souvent eu pour résultat que les pauvres soient laissés pour compte et a provoqué l'intensification de l'exploitation des employés et de l'environnement annihilant ainsi les espoirs de développement humain. Si l'on ne parvient pas à lier l'intégration aux marchés internationaux à une stratégie plus équitable de redistribution des biens, les pauvres seront encore davantage marginalisés, même dans les pays qui ont un taux de croissance économique élevé".

Un rapport controversé

que ce plaidoyer pour une politique tournée vers les exportations non seulement soulève les questions de fond et d'opportunité politique (comme soutien apparent aux thèses de l'OMC), mais est entouré de tellement de "conditions" pour qu'il devienne réalité, qu'il apparaît un peu surréaliste.

Un large tour d'horizon

Si la question de la promotion des exportations des pays en voie de développement comme moyen de réduire la pauvreté reste très controversée, il y a dans le document d'Oxfam International un large tour d'horizon des autres problèmes que posent les rapports Nord-Sud.

Oxfam International montre, à juste titre nous semble-t-il, que les pays du Nord ont de facto "triché" pour ce qui concerne l'Accord Multifibres et continuent à biaiser pour ce qui concerne les subventions aux exportations des produits agricoles.

La question du rôle des multinationales est abordée par un examen critique de ce que signifient pour le Sud les Investissements Directs Etrangers : le caractère insuffisant des codes de conduite adoptés par un certain nombre de multinationales conduit Oxfam International à proposer en la matière une réglementation contraignante. "Les gouvernements du Nord devraient établir (en suivant leurs directives pour les Entreprises multinationales) des mécanismes plus efficaces pour l'analyse, le contrôle et le suivi, afin de tenir les entreprises multinationales responsables de leurs actions dans les pays en développement".

Les gouvernements, estime encore Oxfam International, devraient établir un protocole international juridiquement contraignant, basé sur les Principes des Nations Unies sur les Droits humains pour les Entreprises commerciales (actuellement à l'état de projet) afin de régir la production,

Protectionnisme : **politique** de protection de la production nationale contre la concurrence étrangère, notamment par des mesures douanières. (Le Petit Larousse illustré -1996)

Protectionnisme : **politique économique** qui vise à protéger l'économie nationale contre la concurrence étrangère par des mesures diverses (droits de douane, contingents, formalités administratives, normes, etc.) (le Petit Robert 2002)

Le protectionnisme est **l'ensemble des mesures d'origine étatique** qui consistent à limiter, à interdire, à contrôler ou à influencer les échanges internationaux. Le protectionnisme est donc le résultat d'un pouvoir de contrainte publique qui vient interférer avec les processus d'échange fondés sur la libre volonté de ceux qui sont directement concernés par ces échanges. (Salin P., « libre-échange et protectionnisme », PUF, Paris, 1991)

le commerce et la consommation. Le rapport d'Oxfam aborde également les règles du commerce international et en particulier celles de l'OMC. "De bonnes règles en matière de commerce international peuvent créer un cadre favorable à la diminution de la pauvreté. De mauvaises règles auront l'effet inverse. Elles peuvent empêcher les gouvernements d'élaborer les stratégies nécessaires pour faire ouvrir le commerce en faveur des pauvres. Nombre des dispositions de l'OMC sont de mauvaises règles".

Et le rapport de critiquer en particulier l'accord ADPIC (sur la propriété intellectuelle) et les accords AGCS sur le commerce des services. A propos de l'ADPIC par exemple Oxfam International déclare que : "L'accord ADPIC constitue un acte de fraude institutionnalisé sanctionné par les

règles de l'OMC... Les pays en développement perdront près de 40 milliards de dollars par an, sous forme de paiements de licences supplémentaires aux entreprises transnationales basées dans les pays du Nord".

Le rapport aborde également la question des matières premières et, last but not least, la nécessité des réformes nationales (comme la réforme agraire, les inégalités de revenus...) au niveau de chaque pays en voie de développement.

De la nécessité du dialogue

Les thèmes du rapport d'Oxfam International sont vitaux et c'est donc une bonne chose qu'une organisation aussi importante qu'Oxfam International aie mis noir sur blanc ce qu'elle en pense et ce qu'elle pense qu'il faut en faire. Même si dans plusieurs domaines, les orientations proposées sont et doivent être contestées.

Il n'empêche que la communauté des ONG a tout intérêt à entamer sur ces différents thèmes un dialogue constructif, où il ne s'agit pas de compter les perdants et les gagnants, mais de faire avancer d'abord la réflexion et les solutions les plus adéquates ensuite.

On regrettera d'autant plus le ton un peu professionnel, un peu "il n'y a qu'à..." que prend parfois le rapport d'Oxfam. On regrettera en particulier la présentation un peu sommaire et caricaturale du monde des pro et anti-mondialisation. Mais ça ne devrait pas empêcher le dialogue de se poursuivre ou de s'ouvrir sur ces différents thèmes". C'est aussi ce que le GRESEA espère pouvoir faire en organisant l'Université des Alternatives.

1. "Deux poids, deux mesures", Commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté, Oxfam International, mai 2002.

**Nicolas
Bárdos-Féltoronyi**
professeur émérite de l'Université
catholique de Louvain

Théories économiques et le libre-échange

Pour pouvoir penser l'économie internationale, nationale et régionale (désormais en abrégé : EINR), il s'agit d'en examiner les efforts séculaires de théorisation. Dans cette perspective, il convient d'indiquer dans quelle acception générale nous évoquons les termes de "commerce" ou de "relations économiques" lorsqu'il s'agit des rapports entre Nations ou à l'intérieur des Nations. Par ailleurs, le concept de l'espace économique permet d'introduire un double schéma d'interprétation qui présidera à la compréhension des diverses théories de l'EINR. Enfin, une explication brève formule une hypothèse quant aux conditions nécessaires à l'avènement des "constructions" théoriques dont l'étude constitue l'essentiel du présent article¹.

D'où vient le commerce ?

Les études anthropologiques et historiques révèlent, avec une clarté suffisante, que le commerce ne se développe qu'entre personnes, groupes de personnes ou communautés vivant à des niveaux de développement économiques différents. L'activité marchande n'apparaît qu'avec la possibilité d'exploiter les différences de structures de production.

Le développement économique inégal se trouverait donc à l'origine de l'épanouissement du commerce. Ainsi, dans beaucoup de sociétés primitives ou anciennes, le commerce surgit sous la forme du "commerçant étranger" venu d'une société plus avancée. Le capital marchand que ce commerce postule incarne l'économie monétaire naissante au milieu d'une économie fondée essentiellement sur l'autoproduction et l'autoconsommation. Le développement inégal des économies provoque régulièrement des renversements plus ou moins rapides des courants initiateurs du commerce.

Si nous admettons cette position, il en résulte quatre conséquences qui méritent d'être mises en évidence :

- le commerce professionnel est le résultat d'une division du travail. Celle-ci évite aux producteurs les pertes que leur aurait causées l'interruption de la production en vue de la vente de leurs produits. Aussi, historiquement, au fur et à mesure que s'étend le mode de production de plus en plus moderne et capitaliste et que la production de marchandises (biens qui ne sont plus destinés à l'auto-consommation) se généralise, les villes et villages sont couverts d'un réseau de plus en plus dense de comptoirs en gros et en détail et le commerce ambulant s'élargit.

- Avec le temps, la société ancienne ou primitive se désagrège quasi complètement. Les relations d'échanges et la division du travail se généralisent. La notion d'équivalence de valeurs, basée sur la mesure du temps de travail, l'emporte sur la notion d'entraide qui caractérisait précédemment ce genre de société; ces évolutions ne sont cependant jamais définitives et des renversements restent parfaitement possibles (c'est le principe de la réversibilité ! celle de Rome en déclin après le IV^e siècle ou celle de l'Afrique en décolonisation au XX^e siècle).

- La monnaie et le crédit apparaissent simultanément comme moyen de circulation, de réserve et de numéraire. Ils jouent le rôle de compensateur du développement inégal de la production chez les différents producteurs de la même communauté ou des communautés en contact. Or, dans une économie monétaire, qui s'appuie toujours sur un pouvoir étatique, la monnaie, et dès lors le crédit, ne sont pas seulement un instrument de l'échange

et de l'unité de compte. Elle devient également une sorte de marchandise. Le commerce de l'argent se sépare progressivement du commerce proprement dit et provoque la naissance des banques.

- L'apparition du commerce s'accompagne finalement de l'introduction (par les missionnaires ou les business schools) de schémas culturels et de modèles de consommation qui facilitent précisément la pénétration commerciale de l'économie plus forte dans celle qui est plus faible.

Or ces conséquences montrent le rôle des dualités et des inégalités économiques multiples (entre secteurs, régions, classes, etc.), la nature du commerce où la vente joue un rôle déterminant et, avec le commerce, l'expansion simultanée des institutions monétaires et financières. Par ailleurs, avec le développement inégal rendu possible et mis à profit par le commerce mais prenant des ampleurs de plus en plus grandes, les commerces intérieur ou interrégional et le commerce extérieur sont progressivement devenus des réalités distinctes. Cette évolution prenait appui sur l'avènement des Nations, des États dont le développement s'avérait toujours inégal.

Deux schémas d'interprétation de l'EINR

À la lecture des doctrines économiques, il apparaît avec évidence que les divers théoriciens qui réfléchissent à propos de l'EINR la considèrent de deux manières totalement distinctes.

Un premier schéma d'interprétation à travers lequel sont examinés les échanges internationaux est basé sur l'analyse du seul processus de circulation des marchan-

disent entre des régions/pays A et B; entre la région/pays A et le "restant du monde". Cette analyse ne pose pas le problème de l'origine ou de la localisation des facteurs de production en développement inégal.

Le schéma est dominé par une frontière de type administratif, douanier ou monétaire de part et d'autre de laquelle, interviennent divers acteurs : les exportateurs et importateurs, les banques commerciales et centrales, les flux simples de fournitures et de paiements, et les pouvoirs publics.

Un deuxième schéma s'appuie sur l'analyse du processus de production et de circulation des marchandises dans le contexte de l'EINR. Il consiste à réfléchir non seulement en termes de produits et de prix mais aussi en termes de firmes ou groupes de firmes autant qu'en termes de secteurs et de branches d'activités. Dans cette perspective, les structures de production, les problèmes de la valorisation des productions et des variations de parts de marchés posent des questions de fonds. Toute activité économique est imaginée en rayons d'action localisables à partir d'une région ou d'un Etat-Nation déterminé. La problématique devient une stratégie d'optimisation sur un territoire plus ou moins étendu en concordance ou en divergence avec d'autres variables ou réalités.

Le schéma devient aussi complexe car il fait intervenir une multiplicité de pays/régions inégalement développés ainsi que des firmes de tailles variées. Les flux réels et financiers qui y apparaissent, sont d'une grande complexité et les phénomènes idéologiques, technologiques et de communications y jouent un rôle substantiel.

Le pluralisme des théories

Dès le début de ce siècle, Max Weber montre que dans toute société, les groupes dominants tôt ou tard se distinguent des groupes dominés et développent une "rhétorique persuasive" en vue de maintenir l'ordre social, c'est-à-dire leur ordre de domination. Parmi ces rhétoriques, il est

sans doute fondé de citer les théories qui visent à légitimer cet ordre en voilant autant que faire se peut ses postulats gardés implicites.

Or, il existerait une détermination historico-matérielle des doctrines² où l'histoire dans sa totalité apparaît elle-même comme ayant, d'une certaine façon, un caractère inévitable à partir du présent "hic et nunc". Or, ces déterminations sont de nature dialectique. Ainsi, toute connaissance correspond à une prise de conscience du caractère inévitable de l'histoire mais cette connaissance, devenue réalité objective, en fait partie. Il en est de même des actions politiques que les doctrines légitiment et qui agissent sur les articulations futures des réalités historico-matérielles actuelles. Il est dès lors utile de retenir la double proposition suivante: aucun fait n'attend pour exister une théorie qui l'expliquerait et toute réalité ne se révèle que par la connaissance !

Dans cette perspective, poser le problème des théories de l'EINR nécessite de les situer historiquement et géographiquement, tout en se limitant aux cinq ou six derniers siècles. Cela signifie qu'on se cantonne à l'époque de l'apparition des Etats-Nations et des classes sociales modernes dans la seule Europe, c'est-à-dire à l'époque du capitalisme européen en expansion pluriséculaire. Correspondant à quatre situations historiques clairement distinctes, on peut ainsi distinguer quatre courants théoriques fondamentaux :

- à l'époque du capitalisme naissant et essentiellement marchand, et avec la constitution progressive des Etats-Nations (du Moyen-Age à 1750), les théories mercantilistes naissent et dominent les esprits en incarnant l'alliance entre le Prince et le Marchand. Ils trouvent leur prolongement jusqu'aux keynésiens;
- à l'époque du capitalisme manufacturier jusqu'au capitalisme impérialiste (1750-2000), les chaires universitaires professent les théories classiques et néoclassiques; inspirées essentiellement par les idées

libre-échangistes d'origine libérale, elles se trouvent sous la dominance du rôle international de l'Angleterre d'abord et de celui des Etats-Unis par après. Y apparaissent les classes bourgeoises décrites si admirablement par un Balzac ou un Dickens;

- parallèlement à l'établissement de ces théories, et dès 1800, d'autres classes, souvent majoritaires mais évincées ou exclues du pouvoir, avancent des arguments protectionnistes, tel les agriculteurs, les oligarchies diverses, les ouvriers;
- enfin, avec l'internationalisation massive des économies des pays capitalistes depuis 1945, les théories de critiques radicales et néomarxistes, ainsi que l'école régulationniste tendent à dépasser les postulats des théories élaborées antérieurement en montrant leurs faiblesses intrinsèques et en proposant de réfléchir résolument à partir du fait de l'accumulation mondiale du capital, c'est-à-dire par la prise en considération de l'expansion géographique extraordinaire du cycle de production par le biais des firmes et banques multinationales et du rôle des pouvoirs publics. ■

1. *L'ensemble de ces analyses s'appuient, notamment, sur Bárdos-Féltoronyi, Nicolas, La question de la taxe Tobin, Les cahiers de la FOPES - Questions de politique économique et sociale - Recherches, UCL/FOPES, Louvain-la-Neuve, janvier 2001; idem, Géoeconomie - Etat, espace, capital, De Boeck-Éditions Universitaires, Bruxelles-Paris, 1991; idem, Utopie ou idéologie de l'économiste? Essai critique de l'économisme contemporain, (préfacé de François Perroux), in Economie Appliquée, Archives de l'ISEA, tome XXIV - 1971, n°3, pp 499-508. Toutes les références bibliographiques se retrouvent dans ces textes et, pour le présent, sont totalement négligées afin de l'alléger au maximum.*

2. *Des doctrines correspondent à des ensembles de théories faisant référence à un corps de principes ou de postulats plus ou moins cohérents.*

Abrégé de «libre-échangologie»

Du 16^e au 18^e siècle, ce sont les banquiers, marchands, juristes ou conseillers de la cour qui avancent des hypothèses de politique économique. Celles-ci vont fonder la pensée mercantiliste pour laquelle la finalité de l'économie n'est ni le bien-être, ni la satisfaction des besoins, ni l'accroissement de la consommation mais l'accumulation de métaux précieux. Les mercantilistes pensent en termes d'Etat : si celui-ci ne dispose ni de mines d'or ni de mines d'argent sur son propre territoire ou dans ses colonies, il doit se l'approprier par le biais du commerce international. Par quelles mesures ? D'une part, ils préconisent une diminution des importations de produits manufacturés et une augmentation des importations de matières premières. D'autre part, d'augmenter les exportations de produits manufacturés, de diminuer les exportations de matières premières et d'interdire toute sortie de métaux précieux. Leurs outils de prédilection sont les droits de douane et contingentement à l'importation, les licences à l'exportation et subventions aux entreprises manufacturières. Adam Smith (1723-1790), avocat de «l'avantage absolu» viendra contredire les thèses mercantilistes.

Théorie des avantages absolus. Principe : chaque pays se spécialise dans les activités où il dispose d'un avantage absolu, celles où le coût unitaire et le prix de vente sont inférieurs à ce qu'ils sont à l'étranger.

Il soutient la thèse de la supériorité du marché libre considérant que la somme des intérêts égoïstes conduit à la promotion de l'intérêt général par l'intermédiaire d'un mécanisme qu'il appelle « la main invisible ».

Adam Smith influence David Ricardo (1772-1823) connu pour sa théorie des avantages comparatifs.

Loi des avantages comparatifs. Selon Ricardo, ce n'est pas l'avantage absolu qui compte mais l'avantage relatif. Autrement dit, un pays, qui est moins efficace que d'autres pays dans la production de tous les biens qui peuvent être échangés sera relativement moins inefficace dans la production d'au moins un bien. En exploitant cet avantage comparatif, c'est-à-dire en se spécialisant dans la production de ce bien, le libre-échange se révélera préférable à l'autarcie.

Pour Ricardo, comme pour Smith, le libre-échange est au niveau mondial un des «maillons du système économique global».

A la différence de ces penseurs dits classiques, Friedrich List (1789-1846) prendra en considération l'inégalité de développement des différentes nations. Il justifie un «protectionnisme éducatif» : les premiers producteurs d'une «jeune nation» opèrent avec des coûts supérieurs à ceux des concurrents étrangers déjà installés dans la production. Sans protection, aucune industrie nationale ne pourrait donc se développer, les importations étant toujours à des prix inférieurs aux coûts de production locaux. Il est donc indispensable de protéger les débuts d'une industrie, afin qu'elle puisse survivre. Il s'agit donc d'une protection transitoire appelée à disparaître. Pour List, «la protection douanière est notre voie, le libre-échange est notre but». List vise les échanges entre pays européens non des échanges Nord-Sud, problématique qui sera mise en avant un siècle plus tard.

Trois auteurs, E. Heckscher (en 1919), B. Ohlin (en 1933) et P.H. Samuelson (en 1949) élargissent la conception de Ricardo pour définir le théorème HOS. Cette théorie du commerce international cherche à expliquer l'échange international par l'abondance ou la rareté relative des divers facteurs de production dont sont dotés les pays : le capital terre, le capital travail, les biens de capital fixe,.... Chaque pays a intérêt, d'une part, à se spécialiser dans les biens nécessitant des facteurs de production qu'il possède en abondance relativement aux autres pays, d'autre part à exporter des biens qui renferment beaucoup de facteurs qu'il possède en abondance et, enfin, à importer des biens qui nécessitent beaucoup de facteurs qui lui manquent.

Une des critiques adressées aux modèles ricardien ou HOS est de sous-estimer le rôle de la demande. Selon S.B. Linder (1961), l'échange des biens manufacturés, par opposition aux produits primaires, ne peut être expliqué par les seules ressources relatives naturelles. Le volume du commerce entre deux pays dépend des préférences des consommateurs. La similitude des fonctions de demande des pays qui échangent détermine la part dans le revenu national du volume des biens manufacturés échangés. Plus le revenu par tête des pays est semblable, plus l'intensité du commerce entre les deux pays sera élevée. Les hypothèses du modèle sont les suivantes : les individus touchant le même revenu possèdent la même structure de demande quel que soit le pays auquel ils appartiennent ; la répartition des revenus est la même dans les deux pays ; le pays ne fabrique un produit manufacturé que parce qu'une demande domestique préexiste à une demande extérieure.

En 1950, Raoul Prebisch, économiste argentin, analyse, quant à lui, l'évolution des termes de l'échange (prix à l'exportation par rapport aux prix à l'importation) des produits de base par rapport aux produits manufacturés. Il développera ainsi la théorie de la dépendance, qui analyse l'économie mondiale comme constituée de deux pôles, le centre capitaliste représentant les nations occidentales industrialisées, la périphérie constituée des pays du Tiers monde. La dépendance de ces derniers vient de la dégradation des termes de l'échange, des multinationales, des transferts de technologie, de l'aide et de l'alliance objective des classes dominantes des pays dépendants avec les intérêts des capitalistes. Seule une modification des relations économiques avec les pays industrialisés peut permettre un développement des pays du Tiers monde. Singer, Amin et Frank arriveront au même constat. Les notions de développement autonome et «autocentré» en rupture avec le marché mondial (logique de «déconnexion») appartiennent à ce courant de pensée.

Sources : Nagels J., «*Éléments d'économie politique. Critique de la pensée unique*», Bruxelles, 1997 ; Rainelli M. «*e commerce international*», La Découverte, Paris, 1988 ; Treillet S. «*L'économie du développement*», Nathan, 2002

Source : Bensidoun I., Chevalier A., Gaulier G. « Repenser l'ouverture au Sud », in La Lettre du CEPII n°205, octobre 2001.

Libre-échange, croissance et inégalités

Isabelle Bensidoun, économiste au Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), sera l'invitée du Gresea au premier module de l'Université des Alternatives en mars. Elle abordera la problématique de la croissance liée au libre-échange.

Dans la lettre du CEPII d'octobre 2001, elle tente, avec deux de ses collègues Agnès Chevalier et Guillaume Gaulier, de répondre aux interrogations qui se font jour quant à la situation de certains pays restés en marge des bénéfices que les progrès de l'ouverture et des échanges pouvaient laisser espérer. Les auteurs constatent en effet que «les progrès de l'ouverture et des échanges ne se sont pas traduits par un mouvement général de convergence des niveaux de vie : si certains pays en développement ont rattrapé les pays riches, d'autres s'en sont éloignés». Les premiers n'étant pas forcément ceux qui embrassent le plus radicalement le libre-échange. Proclamer que la croissance va de pair avec la libéralisation commerciale appelle donc de sérieuses nuances.

Ainsi, les progrès de l'ouverture et des échanges ne se sont pas traduits par un mouvement général de convergence des économies. Des économies relativement proches ont suivi des trajectoires divergentes.

La question centrale qui préoccupe les trois chercheurs du CEPII est la suivante : «cette divergence dans les trajectoires de croissance peut-elle être reliée à des progrès

différents dans l'ouverture des économies en développement» comme le prétend la Banque mondiale.

Il s'avère que «sur plus de trente ans, les pays qui ont convergé ne sont pas, systématiquement, les pays plus ouverts. Ni les niveaux, ni les progrès de l'ouverture ne distinguent nettement les pays dont le niveau de vie s'est rapproché de celui des pays riches de ceux qui s'en sont éloignés : l'ouverture diffère moins entre les deux groupes de pays qu'à l'intérieur même de ces groupes». Aussi, «la croissance du PIB par tête apparaît, sur les dix dernières années, plus élevée dans le groupe de «pays ouverts» que dans les deux autres groupes («pays fermés» et pays s'ouvrant sur la période) ; mais, là encore les résultats à l'intérieur des groupes sont fortement hétérogènes. D'ailleurs, si au sein des deux groupes les plus ouverts, on distingue les pays par leur niveau de revenu par tête, on constate que la croissance est sensiblement plus faible chez les plus pauvres ; elle est même le plus souvent inférieure à celle des pays «fermés» (alors que les revenus par tête sont comparables)».

Et d'envisager que «l'ouverture n'est pas un critère déterminant et conduit plutôt à penser que les gains de l'ouverture ne pourraient se réaliser qu'à partir d'un certain niveau de développement».

Certaines études empiriques remettent d'ailleurs en cause l'existence d'une relation claire entre ouverture commerciale et croissance. «Si l'ouverture est favorable au développe-

ment économique, elle est loin d'en être une condition suffisante».

Pourquoi ? «La libéralisation commerciale est vouée à l'échec si les mécanismes de marché ne fonctionnent pas de manière satisfaisante. La capacité des gouvernements à mettre en oeuvre les réformes macro et microéconomiques qui doivent accompagner l'ouverture (réforme fiscale, amélioration de l'accès des entreprises au financement, réforme juridique...) est tout aussi essentielle que l'ouverture elle-même. En outre, l'ouverture se traduisant par une exposition aux chocs accrue, elle réclame des ajustements macroéconomiques qui peuvent être entravés par la faiblesse des institutions chargées de la gestion des conflits».

Par ailleurs, «les effets à long terme de l'ouverture sur la croissance dépendent de la spécialisation sectorielle des économies. Ainsi, avec l'ouverture, un pays peut être amené à abandonner un secteur moteur de la croissance pour se spécialiser, selon ses avantages comparatifs, sur des secteurs moins porteurs. Dans ce cas, il peut perdre à l'ouverture». Il est démontré que «la nature de la spécialisation n'est pas neutre : certaines spécialisations sont plus favorables à la croissance que d'autres. En outre, une spécialisation intense, qui, en principe, permet de bénéficier d'économies d'échelles, peut se révéler défavorable si elle entraîne une dépendance vis-à-vis de marchés trop instables ou mal orientés. C'est notamment ce qui se produit pour

les pays en développement dont la spécialisation porte essentiellement sur des produits primaires».

Qu'est-ce que cela implique pour une organisation telle que l'Organisation mondiale du commerce dédiée à la libéralisation des échanges et dont plus des deux tiers des membres sont aujourd'hui des pays en développement ?

Vers le milieu des années 50, différents dispositifs du système commercial multilatéral traduisaient un traitement différencié et plus favorable aux pays en développement. Il s'agissait de :

- «l'accès préférentiel aux marchés des pays développés, dans le cadre du système généralisé de préférences ;

- le principe de non-réciprocité, autrement dit le droit pour les pays en développement de bénéficier des accords multilatéraux (notamment sur l'abaissement des tarifs douaniers, selon le principe de la nation la plus favorisée) sans être tenu à offrir des concessions en échange ;

- la flexibilité dans l'application des engagements pris afin de pouvoir protéger les industries naissantes ou éviter les déséquilibres de balance de paiements. Ce traitement spécial et différencié (TSD) autorisait la non participation des pays en développement à un certain nombre d'accords négociés durant le Tokyo Round ».

Néanmoins, les années quatre-vingt voient se généraliser la libéralisation commerciale et, suivant le principe de signature globale, les pays en développement adhèrent à la totalité des engagements négociés. Le «traitement spécial et différencié est devenu alors un ensemble de mesures ad hoc attachées aux différents accords sans référence

conceptuelle claire, et parfois sans réel contenu. Ainsi les clauses dites de «meilleurs efforts» selon lesquelles les pays développés s'engagent à faciliter l'intégration du Sud apparaissent purement formelles alors que le maintien de pics tarifaires, les barrières non tarifaires, les barrières non-tarifaires, les mesures anti-dumping...sont autant de limites bien réelles aux exportations du Sud».

Cela pose, selon les trois auteurs, trois types de problèmes :

- «L'ouverture des pays aujourd'hui développés ou émergents a été progressive et le débat sur l'utilité d'une protection temporaire des industries naissantes est, en réalité, loin d'être clos. Beaucoup des pays émergents, notamment en Asie, qui ont connu les trajectoires de

convergence les plus remarquables, n'ont ouvert leurs marchés intérieurs qu'après que leurs exportations de produits manufacturés ont fortement progressé et que leurs institutions ont été renforcées ;

- la mise en oeuvre des normes et des règlements qui découlent des accords de l'OMC requiert souvent des capacités économiques et institutionnelles dont les pays en développement ne disposent pas. Elle ne constitue pas nécessairement, compte tenu des ressources limitées de ces pays, l'objectif prioritaire ni celui le plus à même de favoriser le développement durable. A cet égard, l'éducation et la santé doivent de toute évidence passer avant la refonte des procédures douanières ou la mise en

On parle de la même chose ?

C'est une particularité de l'économie. Lorsqu'il s'agit de tester la validité d'une thèse, on retombe toujours sur des chiffres. Les chiffres, cependant, on leur fait dire ce qu'on veut. C'est bien connu. Mieux : ils amènent souvent à comparer des pommes et des poires. The Economist, le magazine proche de la City de Londres, en a récemment fourni un bel exemple. En cause, la vieille rengaine voulant que les performances de l'économie américaine dépassent de loin celles de l'économie européenne, « constat » sans cesse utilisé pour dénoncer les rigidités du marché du travail sur le Vieux Continent. Cela colle ? Cela ne colle pas.

Analysant l'extraordinaire taux de croissance de la productivité du travail aux Etats-Unis (5,3% en 2002, le «meilleur score» depuis dix-neuf ans, alors que ce taux fait du sur place en Europe), The Economist s'empresse de dire : fadaïses. Car il y a plusieurs manières de mesurer cette productivité, tantôt flatteuses, tantôt dépréciatives. Les statistiques américaines, ainsi, mesurent la productivité par heure-personne des secteurs économiques hors agriculture (taux de croissance de 2,3% dans la période 1997-2001), tandis que la Banque centrale européenne s'appuie sur le produit intérieur brut par travailleur dans toute l'économie (méthode de calcul qui fixe la croissance à 1% - 13 points en dessous de celle des Etats-Unis). En vérité, la distorsion entre ces deux taux masque le fait que le taux européen englobe la productivité des secteurs publics, qui connaît classiquement une croissance plus faible ; elle masque aussi le contenu social de la productivité : la productivité par heure-personne ne tient pas compte, au contraire de la productivité par travailleur, de la progression du travail à temps partiel et, partant, de l'important chômage caché qu'elle entraîne.

Si, par voie de conséquence, on compare le produit intérieur brut par heure-personne, l'écart entre les taux de croissance de la productivité du travail entre Etats-Unis et Europe se voit ramené à 8 points, 2,2% d'un côté, 1,4% de l'autre. C'est un écart bien moindre et ce n'est pas terminé. Etats-Unis et Europe comptabilisent différemment les achats de logiciels, rubrique économique importante s'il en est aujourd'hui : catalogués comme investissements aux Etats-Unis, ces achats sont des dépenses courantes en Europe et, donc, n'apparaissent pas dans les richesses produites. Cette difficulté peut être contournée en comparant la productivité, non plus en termes de produit intérieur brut, mais en en termes de produit intérieur net : l'avance des Etats-Unis (1,8%) par rapport à la productivité du travail en Europe (1,4%) n'est plus, alors, que de 4 points ! La supériorité écrasante de l'économie états-unienne est retombée comme un soufflé...

E.R.

Inégalités

oeuvre des règles internationales de propriété intellectuelle ;

● enfin, dans la définition des règles communes, les intérêts économiques du nord peuvent entrer en conflit avec ceux du Sud. Ainsi, la protection de la propriété intellectuelle, nécessaire pour garantir l'innovation, a été poussée au point de compromettre la possibilité des pays les plus pauvres de bénéficier de la diffusion technologique (dont on sait qu'elle est facteur de convergence) et de les priver de l'accès à des biens essentiels (médicaments). De ce point de vue, la remise en cause du principe de signature globale pour les pays en développement apparaît souhaitable».

Depuis l'Uruguay Round, les pays en développement sont des mem-

bres à part entière de l'organisation du commerce. Il est encore difficile de mesurer pleinement les effets de cette réalité. Toujours est-il que, même si le développement n'est pas l'objet de l'OMC, concluent les trois chercheurs «les questions commerciales qui y sont traitées affectent profondément les conditions de développement des pays du Sud. La coordination avec les institutions plus directement en charge du développement devra être renforcée. Elle est d'autant plus nécessaire que, pour un certain nombre de pays, les progrès dans l'accès au marché ou leur propre libéralisation commerciale ne peuvent constituer les conditions suffisantes du développement». ■

Vandana Shiva
*Research Foundation for Science,
Technology and Natural
Resource Policy*

A propos des recettes d'OXFAM pour le Tiers-monde*

Le rapport d'Oxfam International intitulé Deux poids, deux mesures concernant le commerce, la mondialisation et la lutte contre la pauvreté est une tentative audacieuse de combiner deux paradigmes. Cependant, quand deux paradigmes sont incommensurables, les associer ne peut que déboucher sur une analyse schizophrénique. Oxfam International tente, de manière infructueuse, de combiner deux paradigmes sur la mondialisation : l'un qui donne la préférence à la démocratie, l'autre au commerce et au marché. Le premier paradigme est basé sur les principes de justice, de démocratie, de souveraineté et de durabilité. Il est porté sur des modes divers par le mouvement antimondialisation, qui dénonce les distorsions et les injustices des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Banque mondiale (BM) concernant les programmes de libéralisation du commerce - le second paradigme, qui est soutenu par ces institutions. Le premier paradigme resitue les relations commerciales au sein de politiques plus fondamentales basées sur les droits des populations, la participation des citoyens et la durabilité écologique. Le second paradigme démantèle la démocratie, la souveraineté des peuples et la durabilité du développement, et place les politiques commerciales au-dessus de toutes les autres politiques économiques. En détachant les relations commerciales de leur contexte social et

écologique, il porte atteinte à la cohésion sociale et à l'intégrité des systèmes écologiques. Il génère de la pauvreté en détruisant ce qui constitue la trame de la sécurité économique et écologique. [...] Le commerce peut constituer un moteur puissant de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Mais pour que ce moteur fonctionne, les pays pauvres doivent accéder aux marchés des pays riches. Élargir cet accès aux marchés peut aider ces pays à accélérer leur croissance, tout en créant de nouvelles opportunités pour les plus pauvres. Cela est particulièrement vrai pour les produits agricoles et ceux ayant un fort contenu de main-d'œuvre car ces secteurs concentrent la plus grande partie des populations situées en dessous du seuil de pauvreté. L'accès aux marchés apparaît ainsi comme la potion magique susceptible d'exterminer la grande pauvreté. Mais l'accès aux marchés n'est qu'une autre façon de désigner le développement tiré par les exportations. Après tout, le commerce est la relation entre les pays exportateurs et les pays importateurs. En ne mettant l'accent que sur l'accès aux marchés des pays riches, Oxfam rend invisible les coûts économiques, sociaux et écologiques que génèrent, dans les pays du tiers-monde, des politiques agricoles obsédées par la question des exportations. Alors que cette théorie de l'accès aux marchés laisse entendre que les pays riches sont appelés à consentir un certain

sacrifice, en réalité, ce sont les pauvres dans les pays pauvres qui feront le sacrifice. [...] Oxfam passe aussi sous silence le fait qu'en matière agricole, une consommation plus élevée dans les pays riches a pour contrepartie une baisse de la consommation des produits de base dans les pays pauvres, accroissant ainsi leur pauvreté. Comme l'activité agricole est basée sur la terre, l'eau et la biodiversité et que la disponibilité en terre et en eau est limitée, des politiques agricoles tournées vers les exportations détruiront mécaniquement l'agriculture vivrière à destination de la consommation locale. La prédominance des exportations détourne des ressources naturelles afin de produire des produits de luxe à bas prix pour les consommateurs riches des pays riches. Elle transfère également la maîtrise des ressources des petits paysans et des pêcheurs vers les entreprises de "l'agro-industrie", détruit les ressources de base à travers un processus non durable et, de ce fait, la subsistance des petits producteurs, créant de la pauvreté au lieu de l'éliminer. Tous les pays du tiers-monde sont sollicités par la BM afin de réorienter leur agriculture vers les produits d'exportation, en particulier la viande, les produits de la mer, les fleurs et les légumes. La recette d'Oxfam n'est que la vieille recette de la BM de priorité aux exportations. [...]

Premièrement, cette politique détourne les ressources rares que sont l'eau et la terre au profit des marchés d'exportation et au détriment de la satisfaction des besoins locaux, créant ainsi un terrain favorable à la famine pour les communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées. C'est ce qui apparut pendant la colonisation, et c'est ce qui apparaît dans le cadre de la mondialisation recolonisatrice. [...]

Cette relation inverse entre la croissance des exportations et la baisse de la consommation alimentaire locale et nationale a bien été mise en évidence à l'occasion des plans d'ajustement structurel de la BM. Au Nigeria, en Éthiopie, au Soudan, en Tanzanie et au Zaïre, qui comptent 60% de la population de l'Afrique subsaharienne, la production céréalière par tête a chuté de 33% et la production alimentaire totale par tête a chuté de 20%. Tous ces pays voyaient dans le même temps croître leur production agricole d'exportation par tête.

Oxfam, qui à l'origine était une organisation d'aide alimentaire d'urgence, semble avoir oublié ses racines. Pas une seule fois les questions de la famine et des droits alimentaires ne sont abordées dans le chapitre sur les cultures d'exportation.

La deuxième remarque, c'est que le chiffre de 100 milliards de dollars de revenus supplémentaires pour les pays exportateurs recèle des coûts cachés pour les écosystèmes locaux et les moyens de subsistance des paysans et des pêcheurs qui sont déplacés par les grandes sociétés travaillant pour l'exportation, en mettant en œuvre des moyens à l'opposé des principes du développement durable pour maximiser leurs profits. Dans le secteur convoité de la viande, des fleurs et des crevettes, pour chaque

Le libre-échange est d'abord une **théorie** (loi de l'avantage absolu, loi des avantages comparatifs...) selon laquelle deux pays sont dans des situations plus avantageuses dès lors qu'ils ouvrent leurs frontières. Le libre-échange est aussi une politique des échanges extérieurs caractérisée par la libre circulation des marchandises entre les pays, sans droit de douane, sans contingentement, sans réglementation. (Brémond J., Geledan A., Dictionnaire économique et social, 1981)

Le libre échangisme est une **doctrine économique** qui postule la libre production des marchandises (laissez faire) et la libre circulation des marchandises (laissez passer) aussi bien à l'intérieur d'un pays qu'entre les nations. (lexique économique du GEM)

Libre-échange : **Doctrine économique** qui rejette, comme dommageables aux consommateurs, la protection de l'industrie et du commerce national par des prohibitions et les droits de douane. (Larousse universel en 2 volumes -1923)

Libre-échange : **Commerce entre nations**, sans prohibitions ni droits de douane. Le libre-échange, opposé au protectionnisme, suppose une division internationale du travail qui spécialise chaque peuple dans les productions qu'il peut fournir à meilleur compte. Cette doctrine apparut en Angleterre au XIXe. (Petit Larousse -1959)

dollar de revenu touché par ces entreprises, il existe un coût caché de 10 dollars en termes de dégradation écologique et de communautés locales ruinées. Le chiffre magique d'Oxfam de 100 milliards

de dollars d'accroissement des revenus liés aux exportations cache ainsi 1000 milliards de dollars en coûts sociaux et écologiques déstructurant les communautés locales, laissant celles-ci encore un peu plus pauvres. C'est pourquoi, localement, des protestations s'élèvent contre chaque ferme aquacole, chaque plantation de fleurs, chaque abattoir. [...]

Enfin, un dernier point : la libéralisation tournée vers l'exportation est une mauvaise chose pour l'exportation. Non seulement les populations et l'environnement sont les perdants d'un régime commercial déréglementé, mais les exportations elles-mêmes en pâtissent. L'Inde, connue comme la reine du poivre, qui attira des vagues de colonisateurs, ne peut plus en exporter à cause d'une concurrence tirant les prix vers le bas. De plus, la dévaluation compétitive des monnaies nationales oblige les pays à exporter des quantités toujours plus grandes de denrées pour des revenus sans cesse décroissants. Ainsi, une augmentation des exportations ne signifie pas forcément une augmentation des revenus, ruinant ainsi la thèse centrale du rapport d'Oxfam qui veut qu'une augmentation des exportations mondiales de 1% génère 100 milliards de dollars. Même si certains pays doubleraient leurs exportations en volume, ils n'en tireraient pas des revenus supplémentaires en devises à cause de la dégradation des termes de l'échange.

Changer les termes de l'échange implique des changements structurels dans l'économie mondiale, ceux que justement le mouvement antiglobalisation appelle de ses vœux. Dans le cadre de ce changement structurel, le commerce international n'est plus le moteur de la croissance. Le Bengale Occidental a accru la productivité

de son agriculture et sa croissance non pas grâce à l'exportation, mais grâce à une réforme agraire. Mettre les ressources disponibles entre les mains de la population et garantir aux petits producteurs l'accès aux marchés locaux, voilà la voie la plus sûre, la plus durable et la plus intégrante pour faire reculer la pauvreté. Les petits producteurs ont besoin d'accéder aux marchés locaux qui se délitent parce que les multinationales y écoulent des produits à des prix fixés artificiellement bas par des subventions et que les importations ont été déréglées.

En sortant les relations commerciales de leur contexte, l'Oxfam est devenu aveugle au fait que les politiques nationales de développement tiré par les exportations font passer les pays d'un système privilégiant l'alimentation des populations à un système privilégiant les exportations. L'agriculture est en train de passer d'un système paysan employant des millions de personnes à un système concentré entre les mains de quelques firmes agro-industrielles, où les ressources naturelles ne sont plus la propriété des communautés locales au service de leur subsistance et de leur bien-être, mais exploitées par des entreprises pour satisfaire la consommation de luxe des pays riches.

Voilà donc les questions que l'Oxfam passe sous silence (le rapport n' évoque jamais les petits paysans et ne parle que de producteurs - on n' y parle pas d'agriculture durable, mais seulement d'accès aux marchés), alors qu'il est désormais bien établi que le meilleur moyen d'accroître les

Libre-échange : **Système économique** dans lequel les échanges commerciaux entre Etats sont libres et affranchis des droits de douane. (Le Petit Larousse illustré -1996)

Protectionnisme : **système** consistant à protéger l'agriculture, le commerce ou l'industrie d'un pays contre la concurrence étrangère, au moyen d'un ensemble de mesures ; (Petit Larousse- 1959)

Protectionnisme : Economie politique, **Système protecteur**. (Larousse universel- 1923)

revenus des paysans, c'est de remplacer les intrants extérieurs par des intrants locaux.

Ce sont ces questions qui sont au cœur du débat international concernant l'agriculture et l'alimentation. Partout, les gens demandent que l'agriculture soit réinscrite dans un fonctionnement écologique, dans une culture et dans la satisfaction des besoins fondamentaux. Des groupes travaillent pour revivifier les petits agriculteurs, assurer leur défense et conforter les marchés locaux. [...]

Oxfam rêve de construire un mouvement en faveur d'une réforme du système commercial international, aussi puissant que le fut le mouvement anti-apartheid. Pour cela, Oxfam devra cheminer à côté des mouvements populaires et tirer d'eux son engagement et sa légitimité.

Oxfam est donc confronté à un choix : militera-t-il pour un com-

merce mondial régi par les principes de paix, de justice et de développement durable ou deviendra-t-il une petite voix cooptée par les avocats du libre échange dominant ?

Mettra-t-il la paix et la sécurité des peuples au-dessus des relations commerciales ? Fera-t-il passer en priorité l'intérêt des peuples ou celui du commerce mondial ? La nourriture d'abord ou les exportations d'abord ? Ira-t-il jusqu'au bout du combat pour un changement structurel et une transformation des règles régissant le commerce international et du paradigme de libre échange ? ■

**Le titre est de la rédaction*

Traduction : Jean-Max Boyer. Traducteurs bénévoles coorditrad@attac.org.

Vandana Shiva dirige la Research Foundation for Science, Technology and Natural Resource Policy, un réseau de chercheurs spécialisé en développement et en agriculture durables. Elle est également conseillère en écologie au Third World Network, un mouvement dont l'objectif est de donner la parole aux peuples du tiers-monde et de rechercher une répartition des ressources mondiales conforme à la justice et au développement durable.

Contact pour cet article :

vshiva@giasdl01.vsnl.net.in -

http://www.vshiva.net/

Erik Rydberg
GRESEA

De certaines vertus douteuses du néolibéralisme

Le recueil de monographies récemment publié sous la direction de Jagdish Bhagwati sous le titre *Going Alone – The Case for Relaxed Reciprocity in Freeing Trade* («Avancer seul – Les mérites d'une réciprocité souple dans la libéralisation du commerce») n'est pas de ceux qui visent à éclairer et enrichir le débat. Dès la première page, en effet, Bhagwati avertit le lecteur : dans les lignes qui vont suivre, le libre-échange est considéré, a priori, de manière indiscutable, comme une bonne chose et il s'agit uniquement d'examiner comment en tirer le meilleur parti. Comme son titre l'indique, le plaidoyer vise à démontrer qu'un pays fait le bon choix en optant unilatéralement pour le libre-échange, sans s'assurer d'abord que les pays avec lesquels il fait commerce lui ouvrent eux aussi leur marché (donc, sans recherche de réciprocité), car il y aura effets d'entraînement mutuellement bénéfiques. L'approche, très technique, ne présente aucun intérêt dans le cadre de ce dossier sur le débat libre-échange versus protectionnisme. Il y apporte, cependant, certains éclairages qui ne manquent pas d'être instructifs. La qualité de l'auteur, Jagdish Bhagwati, dont le nom aux consonances indiennes invite à penser qu'on a affaire à une contribution du Sud. Rien n'est moins vrai. Bhagwati, réputé comme un des fervents théoriciens du libre-échange, vit et enseigne aux États-Unis, dont il épouse les doctrines néolibérales, et a statut de conseiller auprès de la Banque mondiale. Il en va de même de la plupart des auteurs de l'ouvrage qui, bien que celui-ci – contrairement aux usages dans la littérature scientifique – passe sous silence les institutions auxquelles

ils sont attachés, ont le même profil, c'est tantôt la Banque mondiale, tantôt l'Organisation mondiale du commerce... On a affaire un discours orienté. Le mot est faible.

Le discours est orienté et, comme c'est souvent le cas dans la littérature libre-échangiste, truffé d'abstractions. La vie sociale et économique est ramenée à des tableaux théoriques, avec des courbes et des sécantes données comme significatives. Par moments, c'est risible. Car les démonstrations s'appuient sur des postulats qui n'ont jamais existé ailleurs que dans l'étroitesse du crâne des économistes : des situations de concurrence parfaite, d'équilibre de l'offre et de la demande et... d'agents économiques qui – soudain, magique ! – sont capables de choix autonomes et éclairés. *Mama mia...*

Appliquée aux dures lois politico-économiques qui gouvernent la vie des peuples et des nations, cette candeur éclaire parfois mieux les rouages du monde que ne le saurait faire l'analyse critique. Deux exemples. C'est, d'abord, le poids joué par l'Occident dans le «choix» fait par les pays du Tiers-monde d'adhérer au libre-échange. Dans un passage sur l'Asie (p. 228), ainsi, on apprend que, confrontés aux politiques protectionnistes des «pays en développement», les pays développés s'en sont d'abord, «dans la période post-coloniale, accommodés» et que «cette indulgence (sic) a contribué à la prolifération des entraves au commerce et, subséquemment, à une lenteur dans leur démantèlement» : dans les années '80 et '90, cependant, les pays développés « ont épuisé le potentiel de la libéralisation entre eux des produits industriels et, reconnaissant que les marchés

des pays en développement sont devenus trop importants pour être encore ignorés, ils ont opté pour des stratégies – plutôt agressives – visant à la libéralisation de ces derniers. » On ne saurait dire les choses plus crûment. Les marchés libéralisés du Nord étant saturés, il faut contraindre les marchés du Sud à accueillir une surproduction en quête de débouchés.

Dans son cynisme, l'autre exemple est encore plus frappant. Il est question, ici, des bienfaits du traitement de choc libre-échangiste rendu possible en 1973, au Chili, «grâce» au coup d'Etat renversant Allende (grâce à : cela ne s'invente pas, c'est la tonalité de cette «étude»). Parmi les facteurs qui ont facilité cette politique, relève l'auteur (p.355), il convient de mentionner la décision du régime militaire «d'établir un marché du travail plus flexible : activités syndicales interdites, chute profonde du salaire minimum et assouplissement de la législation sociale». No comment. Plus loin (p. 361), analysant les perdants et gagnants de la situation nouvelle, l'auteur note que les premiers peuvent être amadoués, les travailleurs des entreprises d'Etat «en leur offrant une participation dans les entreprises nouvellement privatisées» et l'opposition politique «en offrant à ses représentants influents des nominations politiques» : cela, c'est prôner la corruption... Lecture instructive, sans nulle doute. ■

MIT Press, 2002, Cambridge, USA (586 pages)



Raoul Marc Jennar
chercheur auprès d'Oxfam
Solidarité (Bruxelles) et de l'URFIG
(Bruxelles-Paris-Genève)

Avec l'OMC : retour au 19e siècle

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est l'institution internationale de promotion et d'organisation du libre-échange la plus puissante du monde. Et elle a pour objectif d'anéantir toutes les conquêtes qui, au prix de luttes acharnées depuis le 19e siècle, ont été réalisées pour renforcer la solidarité entre tous, dans un cadre de liberté pour chacun.

L'OMC est l'organisation internationale la plus puissante du monde parce qu'elle seule concentre à la fois des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Elle est la plus puissante parce qu'elle seule, à la différence de toutes les autres organisations internationales, dispose du moyen d'imposer ses règles, de les faire respecter et de sanctionner leur violation. Elle est la plus puissante parce que, contrairement au nom qu'elle porte, les accords qu'elle gère – il y en a près de 60 - dépassent, et de loin, le cadre du commerce, c'est-à-dire l'achat ou la vente d'un bien ou d'un procédé, et concernent tous les aspects de la vie quotidienne.

Avec des moyens dont elle est la seule à disposer, l'OMC entend mettre en œuvre un projet de société où tout, le minéral, le végétal, l'animal, l'humain et ce que l'humain crée sera à vendre ou à acheter, selon les seules règles de la concurrence. L'OMC est l'in-

strument de la globalisation, cette vision politique d'un monde ne répondant qu'aux seuls critères marchands. Les accords qu'elle gère, chacun dans leur domaine, ont pour objectif le démantèlement de toutes les protections que les Européens, depuis 150 ans environ, ont, avec des intensités diverses, tentés de mettre en place afin d'augmenter, progressivement, l'égalité des chances entre tous et de renforcer, dans la liberté, des liens de solidarité. Ces accords fournissent aussi un moyen formidable aux entreprises privées des pays riches de recoloniser la planète.

Car le principe directeur qui soutient tous les accords de l'OMC, c'est le principe de non discrimination. Rien ne peut faire obstacle aux règles de la concurrence commerciale et surtout pas des normes éthiques, sociales, sanitaires ou environnementales. De telles normes sont considérées comme des obstacles au commerce, au libre-échange. De même, sont considérés comme obsolètes les principes arrêtés dans des instruments internationaux comme le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui garantissent la souveraineté des peuples, leur liberté d'organiser leur vie collective comme ils l'entendent et leur droit imprescriptible à user des ressources dont ils disposent. Les territoires sont

des «marchés» et les individus qui les peuplent sont des « personnes physiques.» Seules leur sont applicables les règles internationales régies par l'OMC.

Phantasme ? Caricature ? C'est ce qu'affirment ceux qui écoutent et prennent pour argent comptant les propos de la Commission européenne et de bon nombre de gouvernements qui ont négocié, signé et fait ratifier les 22.500 pages des Accords de Marrakech qui fondent l'OMC et les accords qu'elle gère. Et pourtant, il suffit de lire ces textes. Lire l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), lire l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle en rapport avec le Commerce (ADPIC), lire l'Accord sur l'Agriculture (AsA), Après un patient travail de décodage et d'analyse de textes expressément rébarbatifs et complexes, on vérifiera par soi-même qu'on se trouve, avec l'OMC et ses accords, devant une véritable révolution, au sens premier du mot. C'est un retour complet au point de départ. Un retour à une époque où le chacun pour soi, l'individualisme absolu étaient la règle. Un retour au 19e siècle, avant que naisse un mouvement social attaché à la mise en œuvre des principes de 1789. Et même un retour avant 1789 qui a proclamé la souveraineté du peuple.

De tous ces accords, l'AGCS est celui qui remet le plus largement

En avant vers le passé

en cause un modèle basé sur l'équilibre entre solidarité et liberté, équilibre recherché en conférant aux pouvoirs publics un rôle régulateur et redistributeur. Tout d'abord, parce que le caractère irréversible du processus de libéralisation d'un secteur, une fois que celui-ci est engagé, réduit à néant la liberté de choix démocratique des citoyens. Ensuite, parce que le dispositif qu'il met en place conduit inéluctablement de la libéralisation à la privatisation «de tous les secteurs de tous les services» Enfin, parce que le «mode 4» d'une part et l'instauration de «disciplines» d'autre part rendent possibles soit le contournement, soit l'abolition des normes éthiques, sociales, salariales, environnementales et de toutes les dispositions que les pouvoirs publics ont prises pour préserver l'intérêt général contre l'égoïsme des intérêts particuliers. Le «mode 4» interdira en effet aux pouvoirs publics d'intervenir pour faire respecter un modèle social convenu lorsque le secteur privé fera appel à du personnel étranger engagé à durée déterminée, rémunéré et protégé selon les règles salariales et la protection sociale de son pays d'origine. Les «disciplines» sont des listes de dispositions normatives considérées comme étant plus rigoureuses que nécessaires et susceptibles de constituer une entrave à la libre concurrence. Le salaire minimum garanti est régulièrement cité comme un exemple d'entrave.

L'ADPIC est un accord qui organise l'aliénation des peuples aux entreprises multinationales. Car ce sont-elles qui détiennent les brevets dont traite cet accord. Or, breveter c'est consacrer un titre de propriété. Étendre le droit de breveter aussi radicalement que le fait l'ADPIC, c'est étendre un droit de

propriété au détriment d'autres droits plus fondamentaux, comme le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation, le droit à la santé. Breveter, c'est privatiser le savoir. C'est conférer à l'intérêt particulier un monopole d'exploitation qui soumet l'accès à la connaissance au pouvoir de l'argent. Appliquée aux médicaments, la problématique du brevet revient à réserver l'accès aux soins à ceux qui en ont les moyens et à faire de la santé non plus un droit, mais un privilège. Mais breveter, cela peut-être aussi, dans certains cas, s'approprier des ressources, et en particulier des ressources alimentaires par la pratique de ce que les ONG appellent la «biopiraterie.» Grâce aux manipulations génétiques, breveter permet de plus de créer des liens de subordination et de dépendance, par exemple, en liant telle variété de semences à tel type d'engrais ou d'insecticide ou encore en généralisant l'usage de semences qui ne germent qu'une fois.

L'AsA offre un exemple spectaculaire de la volonté des pays riches de protéger un modèle d'agriculture industrielle au détriment de plus de 60% de la population mondiale. En effet, cet accord oblige d'ouvrir tous les marchés à tous les produits agricoles. Il interdit les incitants publics à la production et les subventions publiques à l'exportation de produits agricoles. Mais tout aussitôt, une disposition du texte interdit aux pays qui respectent l'AsA d'introduire une action contre ceux qui ne le respectent pas, c'est-à-dire l'Union européenne et les Etats-Unis. Ceux-ci, ensemble, par des méthodes différentes, interviennent à hauteur de plus d'un milliard d'Euros par jour en faveur de leur agriculture industrielle, dont on connaît les «performances» dans les domaines de l'emploi, de la santé publique et de

l'environnement. Ainsi les agro-industriels européens et américains peuvent vendre, par exemple, en Asie un riz moins cher que le riz cultivé sur place, en Amérique latine un maïs moins cher que le maïs local et partout un blé moins cher que le blé local. Ce dumping légal maintient de la sorte la grande majorité de la population mondiale dans une situation de pauvreté permanente.

La synthèse rapide des trois accords précités suffit pour se rendre compte que, contrairement à ce qu'affirmait un Lionel Jospin, il ne s'agit pas de réguler le commerce mondial pour empêcher le chaos ou prévenir un protectionnisme érigé abusivement en facteur automatique de guerre. Ce qui est à l'œuvre c'est une dérégulation programmée des droits fondamentaux des peuples à leur souveraineté et au libre choix d'un modèle de société correspondant aux attentes démocratiquement formulées. Ce qui est à l'œuvre, c'est la mise en place de règles mondiales qui offrent le monde en pâture aux firmes privées géantes, dont le siège est dans les pays riches, afin que plus rien ne s'oppose à leur recherche jamais assouvie de profits.

Ce qui est à l'œuvre résulte d'un choix. Non pas d'une fatalité. D'autres choix sont possibles si la résistance est forte assez pour rejeter un choix imprudemment accepté par beaucoup d'acteurs politiques négligents ou abusés. Il y a une alternative. ■

AGCS, développement et citoyenneté

Le développement "snobé"

La Conférence ministérielle de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) tenue à Doha en novembre 2001 avait établi le calendrier de demandes et d'offres pour les négociations sur le commerce des services. Adoptée par le Conseil du commerce des services le 28 mars 2001, la Déclaration finale stipulait : «les membres de l'OMC présenteront des demandes initiales d'engagements spécifiques, d'ici au 30 juin 2002 et des offres initiales d'ici au 31 mars 2003». Les demandes concernent tous les services qu'un pays membre voudrait voir libéraliser chez les autres. Les offres couvrent les services qu'un pays membre serait prêt à ouvrir à la concurrence.

Début février 2003, la majorité des pays en développement n'ont pas encore présenté leurs demandes initiales. D'après la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), la raison principale pour laquelle ils n'ont pas pu le faire réside dans la complexité de la tâche consistant à déterminer leurs intérêts commerciaux concrets dans le secteur des services¹.

On peut le comprendre. Notamment face à l'opacité des conduites des négociations à l'OMC et à l'écrasante domination des USA, de l'Union européenne et du Japon qui à eux trois totalisent 81 % des échanges dans le monde. Cette

domination s'accompagne d'une relégation des pays du Tiers-Monde dans un rôle subalterne d'observateur un peu médusé et gentiment ignoré. D'autant que, le suivi et la participation aux différentes négociations inscrites dans l'agenda de l'OMC nécessitent la présence d'une délégation permanente dont la majorité des pays du Tiers-Monde ne peuvent supporter les charges.

Qu'on se le rappelle, la mauvaise surprise qui attendait les pays du Tiers-Monde, lorsqu'en février 1997, à Singapour, l'OMC leur avait pratiquement imposé la libéralisation des télécommunications sans qu'il y ait eu de consultation préalable.

La non prise en considération des besoins des populations du Sud et des réalités spécifiques des pays en développement ne date pas d'aujourd'hui. Qu'on se souvienne encore, lors de l'Uruguay Round concernant l'inscription des services dans l'agenda de ces négociations, plus précisément à la réunion de Montréal (décembre 1988) les USA avaient catégoriquement repoussé une clause dite de « développement » provenant des délégués du Tiers-Monde et qui stipulait : « Les pays en voie de développement ne seront pas censés faire de contributions et ne devront pas être invités à faire de concessions qui seraient sans rapport avec leur développement propre, leur commerce et leurs besoins financiers : il conviendra d'accorder une attention toute particulière aux pays les moins avan-

cés lors de la phase de définition des contributions et des concessions, au vu de leur développement, de leur commerce et de leurs besoins financiers² ».

L'OMC n'est pas la seule organisation mondiale qui presse les pays du Tiers-Monde à définir leurs priorités en fonction des seules exigences des entreprises transnationales. La Banque mondiale, à travers sa Stratégie de Développement du Secteur Privé (DSP) sapent les fondements du secteur public en limitant fortement leurs activités. Le FMI (fonds monétaire international), dans le cadre du processus de "conditionnalité structurelle rationalisée" conditionne l'octroi des prêts à la privatisation des entreprises publiques (eau, santé, éducation, télécommunications, etc.).

Le citoyen "cannibalisé"

La détermination des intérêts commerciaux dans le secteur des services suppose une bonne maîtrise de celui-ci, pas toujours facile à cerner. Des difficultés de deux ordres pointent dès qu'on l'aborde. D'une part, une difficulté de définition et de classification et d'autre part, de quantification et de statistique. Particulièrement lorsqu'il s'agit de service public. Nous savons que d'une manière générale cette dernière notion est employée pour désigner toute activité sociale que des pouvoirs publics érigent comme tel. Qu'elle englobe des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, la justice, la distribu-

tion d'énergie et d'eau, la poste, les télécommunications, les médias, les transports, la culture, etc. S'il en résulte que la couverture et la mise en pratique du service public diffèrent selon les pays et varient dans le temps, c'est que cette notion est étroitement liée au contexte culturel dans lequel elle s'inscrit. En outre la place de ces services évolue surtout en fonction des contextes socio-économiques, politiques et culturels. Au-delà des raisons historiques qui ont présidé à cette option, c'est l'Etat qui, dans pratiquement tous les pays, au Sud comme au Nord, s'est attribué les services publics. Qu'il s'agisse de l'Etat en tant que tel ou d'une entreprise publique, la justification de cette dévolution est partout la même : tous les citoyens doivent avoir accès à ce qui a été, dans la plupart des cas, conçu comme service d'intérêt général. Avec la mondialisation, les promoteurs du service public en arrivent à se défaire du principe de "l'intérêt général" au profit d'une notion inscrite dans l'air du temps, "la satisfaction de la demande finale du client". La question de la place du "citoyen", transformé en un "usager-client", devient primordiale pour fournir des réponses qui tiennent compte de l'intérêt général et qui replacent la notion des droits fondamentaux de l'Homme au centre de tout système économique et social.

La prééminence de cette nouvelle logique basée sur la mondialisation-globalisation, autrement dit, l'obligation pour tous les pays de s'inscrire dans "l'économie du mar-

ché" en adaptant leurs système de production non plus aux besoins de leurs populations mais exclusivement aux exigences du commerce international. Les Etats, quant à eux, sont vivement invités à libéraliser leurs entreprises publiques. Les enjeux sont colossaux. Assez en tout cas pour avoir, très rapidement appâté les multinationales qui ont vite compris la nécessité de s'assurer la maîtrise économique du secteur des services. Or, le souci premier de ces "opérateurs économiques", est de voir se développer de nouvelles stratégies industrielles et commerciales qui leur permettent de proposer et vendre des prestations commerciales à haute rentabilité financière. De puissantes oligarchies privées se sont, petit à petit, emparées du service public, rentable et par surcroît en plein essor.

Devant cette situation, des associations, syndicats et autres mouvements sociaux se mobilisent pour demander un moratoire sur les négociations AGCS; la transparence et le contrôle démocratique; une définition précise des services publics et que ceux-ci soient mis hors AGCS. ■

1. CNUCED, Conseil du commerce et du développement, note du secrétariat. Le commerce du service et ses incidences sur le développement ; Genève; 20 décembre 2002.

2. C. Raghavan. Recolonisation : l'avenir du Tiers-Monde et les négociations commerciales du GATT. Artel, Les magasins du monde Oxfam, L'Harmattan. 1990. p.229

René De Schutter
GRESEA

Tentative «provocatrice» de lier l'histoire du GRESEA à celle des idées libre-échangistes

Lorsqu'un groupe de syndicalistes et de militants d'ONG a décidé, en 1978-1979, de créer le GRESEA, l'objectif était simple : avoir un lieu de réflexion et d'éducation sur les liens entre les travailleurs du Nord et du Sud.

Il s'agissait, par des «démonstrations» scientifiquement fondées, de montrer la convergence (à long terme en tout cas) entre les intérêts des travailleurs du Nord et du Sud, ou de montrer ce qui empêchait cette convergence.

La méthode des filières

Pour cela nous avons pendant plusieurs années adopté la «méthode des filières».

Prenons le cas du tabac. L'analyse de la filière tabac au niveau mondial montrait que la grande part des matières premières (à savoir surtout le tabac) était produite au Sud, le plus souvent par des milliers de petits producteurs (formellement) indépendants. Les multinationales du tabac qui achetaient ces matières premières étaient les seules à connaître les résultats – au niveau mondial – des récoltes des différents types de tabac ainsi que l'évolution des

besoins de « mélange » de différents types de tabac pour la production des cigarettes – cigarettes fabriquées au Nord par les travailleurs du Nord et éventuellement revendues au Sud - !

Dans ce cas précis, ce sont les multinationales qui jouaient le rôle central. Elles pouvaient imposer leurs prix et exploitaient aussi bien les travailleurs du Sud que du Nord, et cela essentiellement grâce à leurs monopoles d'informations mondiales. En aucune manière les travailleurs du Nord n'avaient des intérêts divergents de ceux du Sud. Au contraire, et c'était important de le montrer, la seule solution était la création, au niveau le plus mondial possible, d'un réseau de producteurs de tabac indépendants susceptible de gérer une contre-information sur l'évolution de la production du tabac et donc, d'être dans un rapport de force avec les multinationales.

On voit bien à travers cet exemple que la question du libre-échange ne jouait pratiquement aucun rôle dans cette affaire. Ce qui était en question, c'était la division internationale du travail (la matière première au Sud ; le produit fini au Nord) et le rôle clé joué par les multinationales. On peut certes

dire qu'implicitement à l'époque on ne mettait pas vraiment en cause le libre-échange ; il était en réalité accepté comme une donnée de fait.

Si on prend le cas d'une autre filière étudiée par le GRESEA, à savoir celle de l'éternit, la situation était la suivante : une multinationale monopolisant les brevets au niveau mondial, créant partout à travers le monde des usines filiales ou sous-traitantes, usines de production et de vente nationales, mais qui en aucune manière ne «connaissaient» les secrets du brevet. Un peu comme Coca Cola aujourd'hui. Là encore, la question du libre-échange n'était pas vitale. La question vitale était celle du brevet monopolisateur ! Et comme chaque usine produisait pour un pays ou pour un petit groupe de pays, le problème des divergences d'intérêts entre travailleurs du Sud ou du Sud et du Nord, n'était guère une réalité.

Le cas de la filière cuivre, que nous avons abordé était, lui aussi, typique.

Le cuivre a besoin d'un premier traitement pour être « dégagé » et devenir transportable. Dans un premier temps, nous avons cru

avoir trouvé là un beau cas où manifestement il fallait préconiser que les stades ultérieurs du raffinage soient rapatriés au Sud, et pas seulement la première étape. Beau cas, pensions nous, où la valeur ajoutée au Sud pouvait augmenter. Certes cela risquait de se faire au détriment de l'emploi au Nord mais les choses étaient tellement mécanisées et les usines de traitement étaient situées au Nord dans des zones régionales en plein boom économique ; d'où, le problème de l'emploi n'était pas insoluble. Hélas, l'étude approfondie des stades ultérieurs du raffinage du cuivre a montré qu'en fait ces derniers stades devaient se situer à proximité des utilisateurs finaux (de type industriel : câbles, etc.), car chaque commande avait ses caractéristiques spécifiques (de teneur en cuivre et en autres matériaux) et l'idée de pouvoir gérer ça de loin à plusieurs milliers de kilomètres, était tout à fait farfelue (d'autant plus qu'à l'époque les nouvelles technologies de l'information n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui). La solution était évidemment de pouvoir industrialiser le Sud de telle sorte que les utilisateurs industriels soient, eux aussi, au Sud. Mais, une fois de plus, c'était la vieille question de la division internationale du travail, et donc, pas du tout celle du libre-échange.

Le tournant des années '80

En descendant la filière cuivre, nous avons étudié (et quand nous disons « étudier », cela signifie toujours animer, éduquer, voire faire du lobbying politique) successivement le segment « câble », principal utilisateur du cuivre; ensuite, nous sommes passés aux industries électriques et téléphoniques, et forcément à l'époque du boom naissant des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Nous avons beaucoup « étudié » ces NTIC. En réalité, il y avait là un changement radical de perspectives pour les rapports Nord-Sud, même si nous n'en étions pas nécessairement tout à fait conscients à l'époque. Jusqu'alors, il s'agissait de la question de la division internationale du travail entre le Nord et le Sud (les matières premières au Sud et l'industrie au Nord !) et donc, l'objectif était de favoriser la « modernisation-industrialisation nationale » des pays du Sud. Avec les NTIC, on se trouvait dans une toute autre logique. Les NTIC constituent un « paquet technologique » où s'articulaient étroitement réseaux matériels (fibres optiques, etc.), hardware (ordinateurs), connaissances scientifiques, ...

La « modernisation nationale » semblait totalement dépassée, d'autant plus que la majorité des pays du Sud n'avaient pas, en dehors des capitales, le minimum de réseau technique et de compétences. Ce qui importait, c'était de parvenir à « s'accrocher » au « paquet NTIC », forcément mondial.

Certains pays de l'Est Asiatique sont parvenus, en travaillant en sous-traitance d'abord, en contrefaçon aussi, à s'inscrire dans cette « mondialisation ». Mais en dehors de ces N.P.I. et de quelques « pôles performants » dans les capitales ou les grandes villes, la révolution passive des NTIC aboutissait à exclure (elle était de trop, pourrait-on dire) le reste de l'humanité.

Ce qu'il fallait donc, c'était un bond technico-scientifique reprenant l'ensemble de chaque pays. Ces années sont aussi celles de l'explosion de la dette du Tiers-Monde et des interventions musclées du FMI et de la BM.

Le GRESEA se trouvait ainsi plongé dans un nouveau tourbillon « macroéconomique » pourrait-on dire, où l'on voit apparaître progres-

sivement la question du libre-échange car « s'accrocher à la nouvelle mondialisation » signifiait bien adhérer au libre-échangisme du FMI et de la BM.

Nous avons donc commencé à plancher sur le sujet et nous nous sommes vus rapidement confrontés, non seulement au FMI et à la BM, mais aussi aux pourparlers en cours de l'Uruguay Round.

Avec plusieurs ONG, nous nous sommes alors « lancés » dans cette bataille que nous avons appelé « GATTastrophe ». Et là, il n'était plus question exclusivement de la vieille division internationale du travail, mais des vertus supposées du libre-échange et de cette méchante idée que pouvaient encore avoir certains pays attardés de « protéger » le peu d'industries qu'ils possédaient.

De la découverte du libre-échangisme et de ses contradictions

C'est surtout lorsque nous avons « travaillé » sur l'Uruguay Round, c'est-à-dire sur l'opération GATTastrophe, que la question du libre-échange est passée au premier plan des préoccupations. Elle était tellement « portée », cette question du libre-échange par le GATT, le FMI, la BM, les Etats-Unis, les multinationales, l'Europe, ..., que nous ne pouvions pas ne pas la mettre à l'avant-plan de nos « sujets de préoccupations ». A tel point sans doute que c'est devenu une espèce de monstre à plusieurs têtes. Bien évidemment, une démarche aussi globale nous obligeait à effacer les contradictions qu'il faut bien gérer à un moment déterminé.

Pour prendre une comparaison un peu provocatrice, nous nous sommes trouvés dans le même genre de contradiction lorsque, exigeant l'annulation de la dette, nous nous sommes heurtés à la

question de la dette de Mobutu (fallait-il annuler celle-là aussi ?).

Et puis au fond, dans la mesure où nous avons beaucoup «planché» sur la spéculation financière

Aujourd'hui, les temps ont mûri pour engager un vrai débat de fond entre nous sur les différents aspects du libre-échange.

Le grand mérite de la publication du rapport d'OXFAM International «Deux poids, deux mesures» est d'avoir ouvert le débat. Tout comme les questions du droit de Propriété Intellectuelle, de la libération des Services vont nous obliger à devenir un peu plus dialectiques.

Le GRESEA entend bien, entre autres avec l'Université des Alternatives, contribuer à ce débat. ■

1. *Fume, c'est du belge ! ou l'insertion du marché belge du tabac dans le commerce international suivi d'une approche des coûts sociaux du tabac en Belgique*/ GRESEA, Bruxelles, février 1979 ; 53 pages

2. *Description de 4 multinationales du tabac : R.J. Reynolds, Philip Morris, British-American Tobacco, Rupert-Rothmans*/ GRESEA, mai 1979 ; 122 pages

3. *Quand j'entends le mot cuivre.../* GRESEA, Bruxelles, mai 1979 ; 129 pages

4. *Le secteur mondial du cuivre : 1. Éléments de restructuration du secteur à travers l'exemple des USA... / N.Ronse et N. Sonet ; 2. ...et du Chili/ H. Herting* ; GRESEA, Bruxelles, novembre 1986 ; 1. 44 pages, 2. 32 pages

5. *L'amiant-ciment : un matériau pour l'Eternit ? Tentative d'approche des transferts de technologie d'ETERNIT/* GRESEA, Bruxelles, mai 1979 ; 30 pages

6. *Les autoroutes de l'information : Enjeux sociaux et sociétaux/ avec la collaboration de Nicholas Garnham, Herbert Kubicek, Claire Lobet-Maris, Santiago Lorente et Astrad Torres* ; GRESEA, Bruxelles, mai 1995 (Actes du séminaire : « Les autoroutes de l'information : pour une large concertation sociale », Bxl, 18 et 19 mai 1995 en collaboration avec l'Observatoire social européen et la Confédération européenne des syndicats)

7. *Evolution du secteur des câbles en BELGIQUE/ J.-L. Iwens* ; GRESEA, Bruxelles, décembre 1984 ; 35 pages (Les Télé-textes du GRESEA n° 2)

8. *Introduction à la GATTastrophe : les enjeux de l'Uruguay Round/ René De Schutter-GRESEA pour le Collectif Alert for Action-GATTastrophe*, Bruxelles, décembre 1990 ; 58 pages

9. *Echec et GATT : les alternatives/ René De Schutter-GRESEA pour le collectif Alert for Action-GATTastrophe*, Bruxelles, février 1991 ; 21 pages

GLOSSAIRE

Autarcie régime économique d'un pays se suffisant à lui-même et n'effectuant avec les autres aucun échange

Banque mondiale ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement **Institution financière internationale.**

A sa création, en 1944, la BIRD devait apporter une assistance financière à long terme aux pays ayant subi d'importantes destructions au cours de la seconde guerre mondiale mais aussi, au-delà de la reconstruction, soutenir les efforts de développement de ses membres.

Bilatéralisme organisation des échanges internationaux fondée sur des accords directs entre les Etats pris deux à deux

Brevet titre délivré par un gouvernement à un inventeur ou à ses ayants droit en vue de conférer et de protéger les droits de propriété relatifs à une invention nouvelle ayant un caractère industriel, et à son exploitation.

Cartel Entente réalisée entre des entreprises indépendantes les unes des autres en vue de limiter ou de supprimer les risques de concurrence

Clause de la nation la plus favorisée Clause des traités de commerce par laquelle les pays contractants s'engagent à étendre à leurs échanges réciproques les avantages douaniers qu'ils accordaient ultérieurement à un pays tiers

Concurrence situation de référence où s'exerce une confrontation libre, complète et véridique de tous les agents économiques au niveau de l'offre comme de la demande de biens et services, de biens de production et de capitaux.

Contingent limite quantitative fixée par la puissance publique à l'exercice d'un droit, ou montant de la participation à une charge, dans le cadre d'une allocation autoritaire des ressources ou des contributions

Croissance Processus complexe d'évolution en longue durée, qui se manifeste par un accroissement des dimensions caractéristiques de l'économie et par une transformation des structures de la société. La croissance est l'objectif final de toutes les économies, quelle que soit leur nature. La priorité donnée à cet objectif répond au double souci de faire face à la montée des besoins individuels et collectifs (élévation du niveau de vie) et d'affronter dans les meilleures conditions possibles la concurrence internationale.

Décollage phase de développement d'une économie marquée par l'apparition d'automatismes de croissance

Dévaluation modification volontaire de la parité d'une monnaie souvent pour favoriser les exportations

Discrimination Action de l'Etat, ou d'un agent économique, introduisant une différence de traitement entre ses partenaires, faussant ainsi les conditions dans lesquelles s'exerce entre eux la concurrence

Dumping Ensemble de pratiques et de mesures destinées à abaisser les prix des biens exportés de façon qu'ils concurrencent efficacement les autres biens analogues offerts sur un ou plusieurs marchés étrangers

Entente Accord implicite ou explicite, limité ou global entre deux ou plusieurs entreprises ou groupes d'entreprises pour répartir entre elles les tâches, coordonner leurs décisions ou harmoniser leurs politiques en faisant exception à la concurrence

- Ententes horizontales : ce sont celles entre professionnels exerçant au même niveau de la structure générale de l'activité économique (accords au niveau de la production, au niveau de la distribution...)
- Ententes verticales : elles visent à limiter la souplesse du marché, principalement son atomité et sa fluidité, pour éviter que l'acheteur ne bénéficie trop complètement du jeu de la concurrence entre les offreurs de produits et par intégration de deux ou plusieurs stades du processus économique

Exportation Vente de produits originaires du territoire national à des agents situés hors de ce territoire

Filiale Société dont plus de la moitié du capital social est détenu par une autre, dite « société mère »

Fonds monétaire international Organisation internationale spécialisée comprenant la plupart des Etats membres des Nations unies, chargée de veiller au bon fonctionnement du système monétaire international. Pour exécuter cette mission, le FMI assume trois fonctions : définir et préserver un régime ordonné des relations monétaires internationales ; offrir aux Etats membres un cadre d'étude et de négociation ; dispenser des crédits aux pays rencontrant des difficultés de balance de paiements

General Agreement on Tariffs and Trade **Accord général sur les tarifs et le commerce** : accord multilatéral conclu à Genève en 1947 sur des principes concernant les tarifs douaniers et les politiques commerciales des pays signataires. Devenu Organisation mondiale du commerce en 1994

Holding Société dont l'objet consiste à prendre et détenir des participations dans d'autres entreprises en vue d'en contrôler ou d'en diriger l'activité

Importation Achat de produits originaires de l'étranger à des agents extérieurs au territoire national

Industrialisation par substitution d'importation Il s'agit de remplacer des biens imports par des biens produits localement, pour diminuer la dépendance et de diversifier l'appareil productif par étapes en remontant la filière de production.

Intervention est une action volontaire des pouvoirs publics, directe ou indirecte, exercée sur l'économie pour orienter celle-ci dans un sens conforme à la politique économique menée

Keynésianisme C'est sur le plan théorique l'ensemble des oeuvres faisant référence ou s'appuyant de fait sur Keynes. Sur le plan pratique c'est une des bases des politiques économiques que les États ont mises en oeuvre depuis la dernière guerre mondiale. Keynes, à la différence des libéraux classiques, pense que les mécanismes spontanés du marché ne suffisent pas à atteindre les objectifs essentiels que sont le plein emploi, l'absence de crises de surproduction, la croissance économique maximale compatible avec les ressources existantes.

Pour Keynes, l'État doit jouer un rôle correcteur, en utilisant l'ensemble des moyens à sa disposition (budget de l'État, rôle dans la création monétaire, action sur les taux d'intérêt...).

Libéralisation Mesure ou ensemble de mesures visant à favoriser les échanges commerciaux par la réduction des tarifs douaniers et l'élargissement ou la suppression du contingentement

Libéralisme Doctrine économique qui affirme que le meilleur système économique est celui qui garantit le libre jeu des initiatives individuelles des agents économiques

Libération des échanges Assouplissement ou suppression des restrictions quantitatives à l'importation (et le cas échéant à l'exportation)

Libre-échangisme Le libre-échangisme est une doctrine économique qui postule la libre production des marchandises (laissez faire) et la libre circulation des marchandises (laissez passer) aussi bien à l'intérieur d'un pays qu'entre les nations.

Macro-économie La macro-économie a pour objet l'étude des agents économiques considérés comme des ensembles : l'ensemble des entreprises, l'ensemble des ménages, l'État, etc. à l'échelle de la nation.

Meso-économie Terme utilisé par de larges courants de la pensée économique pour désigner la zone d'influence des monopoles, en général transnationaux, sur une économie. La méso-économie se situe entre la micro-économie et la macro-économie.

Micro-économie La micro-économie a pour objet l'étude des agents économiques considérés individuellement. Par exemple comment agit la firme en situation de concurrence parfaite quand ses coûts sont décroissants ? Comment agit le consommateur quand les biens de consommation nécessaires ou de luxe augmentent en prix ?

Monopole Situation d'un marché sur lequel la concurrence n'existe pas du côté de l'offre : il ne se présente qu'un seul vendeur

Multilatéralisme organisation des relations internationales fondée sur des mécanismes permettant de privilégier les rapports de chacun des pays avec l'ensemble de ses partenaires

Oligopole situation d'un marché sur lequel la concurrence est imparfaite du côté de l'offre du fait d'un nombre très limité de vendeurs

Périphérie Ce terme a été forgé par les économistes structuralistes de la CEPAL (commission économique pour l'Amérique latine des Nations unies) dans les années 1950. la périphérie renvoie à un centre et souligne le fait qu'on a affaire à deux pôles de

l'économie mondiale, dont les structures sont différentes et dont l'une est dominée par l'autre sur le marché mondial.

Préférence Réglementation du commerce extérieur plus favorable que le droit commun accordée par un pays aux produits en provenance de certains États ou groupe d'États

Produit intérieur brut Somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les branches économiques : agriculture, industrie d'extraction, secteur manufacturier, transports, services, etc. Le PIB mesure également la production finale totale de biens et de services de l'économie nationale.

Produit national brut Dans l'optique de la production, le PNB représente la somme de toutes les valeurs ajoutées brutes (y inclus les investissements) créées pendant un an par les agents économiques d'un pays.

Protectionnisme Doctrine, théorie ou politique économique préconisant –ou mettant en pratique– un ensemble de mesures favorisant les activités nationales au détriment de la concurrence étrangère

Régime douanier réglementation applicable aux marchandises traversant la frontière d'un État

Rétorsion Action entreprise par un État à l'encontre des intérêts d'un autre État afin d'en obtenir l'annulation de mesures antérieures nuisibles à ses propres activités

Société multinationale Groupe d'entreprises installées dans plusieurs territoires nationaux mais relevant d'une direction unique

Subvention Dépense consentie à titre définitif au profit d'une personne publique ou privée en vue d'alléger ou de compenser une charge ou pour encourager une action déterminée

Système de préférences généralisées Instrument d'ouverture supplémentaire des marchés d'un pays industrialisé au bénéfice d'un pays en développement.

Taux d'ouverture d'une économie Par taux d'ouverture d'une économie on entend le rapport entre la moyenne arithmétique des importations et des exportations d'une part et le PNB d'autre part.

Termes de l'échange Indicateur permettant d'apprécier l'avantage qu'une économie donnée retire de ses relations commerciales avec l'extérieur. L'indice des prix des exportations par rapport à l'indice des prix des importations exprimé en pourcentages s'intitule termes de l'échange.

Union douanière Groupement d'États constituant de leurs territoires nationaux un espace douanier unique

Zone de libre-échange Ensemble formé par des pays ayant organisé entre eux la libre circulation des marchandises produites sur leur territoire

Sources : Bernard & Coli « Dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1989 ; Brémond J., Geledan A. « Dictionnaire économique et social », Hatier, Paris, 1981 ; Nagels, J. « Lexique économique du Groupe d'économie marxiste ».

Pour en savoir plus...

Marc François

Des livres...

>>> Accords économiques internationaux : répertoire des accords et des institutions/ sous la direction de Bernard COLAS ; La Documentation française, Paris, 1990 ; 483 pages (Notes et études documentaires)

>>> De la mondialisation subie au développement contrôlé : Les enjeux de la Conférence de Seattle, 30 novembre-3 décembre 1999/ Mme Béatrice MARRE, députée ; Assemblée Nationale, Paris, 1999 ; 506 pages (Rapport d'information n°1824)

>>> Deux poids, deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté ; Oxfam, 2002 ; 307 pages (Pour un commerce équitable) www.maketrade.com

>>> La mondialisation de l'économie : 1. Genèse ; 2. Problèmes/ Jacques ADDA ; La Découverte, Paris, 1996 ; 124 pages ; 124 pages (Repères n°198, 199)

>>> La mondialisation n'est pas coupable: vertus et limites du libre échange/ Paul R. KRUGMAN ; La Découverte, Paris, 1998 ; 217 pages (Textes à l'appui ; série économie)

>>> Leidt vrijhandel tot vooruitgang op wereldschaal ?; Les enjeux du libre échange; Die Auswirkungen des freien Handels; What's at stake with free trade/ The Millennium Conference 1994 ; Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1994 ; 188 pages

>>> Libéralisation des échanges : conséquences pour l'économie mondiale/ Ian GOLDIN, Odin KNUDSEN et Dominique van der MENSBRUGGHE ; OCDE, Paris, 1993 ; 241 pages

>>> Mondialisation : les mots et les choses/ GEMDEV ; Karthala, Paris, 1999 ; 358pages

>>> Nations et mondialisation/ Gérard LAFAY, Colette HERZOG, Michael FREUDENBERG, Deniz ÜNAL-KESENCI ; Economica, Paris, 1999 ; 410 pages

>>> The industrial revolution and free trade/ Burton W. FOLSOM (Editor); laissez-faire books, march 1997

>>> The new protectionism : Protecting the future against free trade/ Tim LANG and Colin HINES ; Earthscan Publ., London, 1993; 184 pages

...des articles...

>>> Comment gouverner la mondialisation ?/ Pierre JACQUET, Jean PISANIFERRY, Dominique STRAUSS-KAHN in : Problèmes économiques n°2722, 18 juillet 2001 ; p. 23-29

>>> Le libre-échange est-il bon pour le développement ? in : Alternatives économiques n°191, avril 2001 ; p. 70-73

>>> Le libre-échange est-il facteur de croissance ?/ Michel FOUQUIN et Guillaume GAULIER in : Problèmes économiques n° 2688-2689, 15-22 novembre 2000 ; p. 62-65 <http://www.cepii.fr/francgraph/publications/lettre/resumes/1999/let184.htm>

...et sur le net

>>> Corporate Europe Observatory : Observatoire européen de la puissance économique et politique des transnationales (Pays-Bas) <http://www.xs4all.nl/~ceo/>

>>> Découvrir les mots de l'économie (glossaire de l'économie et de la net-économie) ainsi qu'un guide des théories auprès de la Documentation française (France) www.ladocumentation-francaise.fr/revues/pe/

>>> Focus on the Global South : La mondialisation vue par le Sud (Thaïlande) <http://www.focusweb.org/index.php>

>>> International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) (Suisse) <http://www.ictsd.org/>

>>> Solagral: Les défis d'un monde solidaire (France) <http://www.solagral.org/mondialisation/omc/index.htm>

>>> WTOwatch : Observatoire du commerce et du développement durable (Etats-Unis) <http://www.tradeobservatory.org/pages/home.cfm>

Les feuilles de route du Gréséa

Rencontre-Débat

Dans le cadre des «Midis du Tiers-Monde», le GRESEA organise, en collaboration avec: les Magasins du Monde-Oxfam-ULB, ATTAC-ULB et Le Cercle international des étudiants étrangers-ULB une rencontre-débat intitulée "AGCS: liquidation à huis clos !" Avec la participation de, Ronald Janssen, Service d'Études de la CSC., Marc Maes, 11.11.11 (service politiques européennes), Daniel Richard, formateur du centre d'éducation populaire André Genot et conseiller auprès de la FGFB wallonne et Brahim Lahouel (GRESEA) Cette rencontre aura lieu à l'ULB, auditoire 2215, Bâtiment H - Avenue Paul HEGER - Bruxelles 1050 le jeudi 13 mars 2003 - 12h00-13h50

L'OMC s'est donnée comme objectif d'"élever progressivement le niveau de libéralisation" par des négociations qui "viseront à réduire ou à éliminer les effets défavorables de certaines mesures sur le commerce des services, de façon à assurer un accès effectif aux marchés" (article XIX). Tous les services de tous les secteurs sont visés: services publics, sécurité sociale, services postaux, enseignement, formation professionnelle, transport ferroviaire et aérien, pharmacies, grandes surfaces, professions libérales, etc. En coulisse, en l'absence des pays en développement et des syndicats mais en présence des lobbies des grandes entreprises transnationales, la grande liquidation de nos acquis sociaux et de notre patrimoine commun se poursuit dans l'opacité la plus totale. Les syndicats et les ONG multiplient les appels à la mobilisation.

Comment parvenir à ce que les promo-

teurs du service public n'en arrivent à se défaire du principe de "l'intérêt général" au profit d'une notion inscrite dans l'air du temps, "la satisfaction de la demande finale du client"? La question de la place du "citoyen", transformé en "usager-client", devient primordiale pour fournir des réponses qui tiennent compte de l'intérêt général et qui replacent la notion des droits fondamentaux de l'Homme au centre de tout système économique et social.

Les grands investisseurs s'impatientent. Les chiffres sont éloquentes: le commerce des marchandises représente un volume de 6200 milliards d'euros. Celui des services, secteur public non compris, 1400 milliards d'euros (pour l'instant, les services publics échappent en grande partie aux lois du marché). La santé: 3500 milliards d'euros. L'enseignement: 2000 milliards. L'eau: 1000 milliards. A vos calculettes!

Stopper cette machine infernale c'est exiger: la transparence et le contrôle démocratique; un moratoire sur les négociations AGCS; une définition précise des services publics; que les services publics soient hors AGCS.

Publications

Pourquoi il faut s'occuper aussi de la Propriété intellectuelle? René De Schutter/Coll. Les Cahiers des Alternatives/GRESEA; 12/02; 27 pages; 3,00 euros.

Faut-il accepter qu'un inventeur, un artiste ou une entreprise, puissent empêcher, par un brevet, l'utilisation par d'autres de leurs créations?

Juridiquement, aujourd'hui, c'est ce

qu'on appelle les Droits de Propriété Intellectuelle.

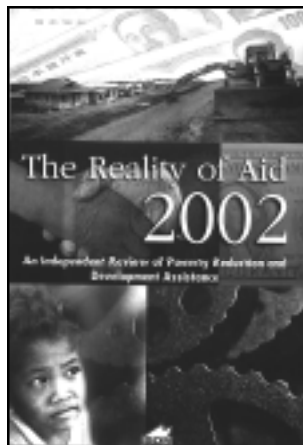
Chaque pays a dans ce domaine des législations particulières même si un certain nombre de conventions internationales ont été signées dans ce domaine. Pour beaucoup de pays en voie de développement, la question des brevets est une question vitale. En particulier, dans le domaine de la santé (médicaments) et de la protection de la biodiversité.

LOMC en exigeant de ses membres l'application de l'Accord sur les droits de la propriété intellectuelle, ADPIC, risque de provoquer une véritable catastrophe dans certains pays. D'après Oxfam international, si l'ADPIC devait être appliqué, les sommes à payer par les pays du Tiers monde aux pays du Nord s'élèveraient pratiquement au niveau de l'Aide Publique au Développement. Sans compter le bio-piratage que cet accord va permettre et les suites tragiques dans des domaines comme la lutte contre le sida.

Le GRESEA s'efforce d'expliquer tout cela dans une brochure très pédagogique et très nuancée.



À lire...



>**The reality of aid 2002 : An independent review of poverty reduction and international development assistance**
The Reality of Aid Management Committee ; IBON Foundation inc, Manila, 2002; 262 pages
(disponible auprès de l'ONG flamande NCOS - 11.11.11, rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Tél.: 02/536 11 11)

Regard annuel critique de l'aide au développement officielle de la communauté internationale et de des pays donateurs. Dans cette 8ème édition l'accent est mis sur la conditionnalité et l'appartenance pouvant influencer ou contrôler les politiques d'aide et les ressources du Nord vers le Sud. Ainsi trouvera-t-on des expériences émanant de l'Afrique, l'Asie et de l'Amérique latine ainsi que des pays de l'OCDE. Source de références indispensable pour toute personne impliquée dans le mouvement tiers-mondiste



>**L'économie du développement**
Stéphanie Treillet ; éditions Nathan, 188 pages.

Lorsqu'on aborde la question de développement, parlant du Tiers-monde (le Sud, qu'on sait situé un peu partout sauf en Occident), la réflexion trébuchera tôt ou tard sur le fait économique. Quels rapports nourrissent ces deux là ? Ah, mais des relations très intimes ! Et c'est ce que condense et explique ce petit volume intitulé « L'économie du développement » de façon très didactique, presque trop : destiné à un public scolaire, il multiplie les « morceaux choisis » d'ouvrages de référence dans d'irritants encadrés, il ne manque que les « exercices » avec leur « corrigé » en annexe (plus gênant : l'index des notions en fin de volume renvoie systématiquement à la mauvaise page !). Mais on ne jettera pas le bébé avec l'eau du bain. Pour qui veut voir clair, dans une perspective historique, les espoirs et aléas de la pensée économique appliquée au développement du Tiers-monde (sa « désindustrialisation » par exemple, qui frappe désormais autant sinon plus le Nord), c'est un excellent outil. (E.R.)



>**Les mots du pouvoir - sens et non-sens de la rhétorique internationale**
Ouvrage collectif sous la direction de Gilbert Rist ; Nouveaux Cahiers de l'IUED - Presses Universitaires de France ; 210 pages.

Le fait est rare. Voilà un livre qui suscite la jubilation, à toutes ses pages ; un livre nécessaire, de surcroît, que quiconque s'attache à comprendre le monde et ses rapports de force devrait lire, car il déchire les voiles par lesquelles la « novlangue » des rapports internationaux et autres officines de la pensée standardisée embrument les esprits. De quoi s'agit ? D'une oeuvre salutaire de déconstruction, d'une analyse au scalpel du langage (lisez : de la propagande) - creux, désidéologisant, décervelant - utilisé par les grandes institutions internationales, Banque mondiale & Co. C'est par exemple la technique, constante, consistant à masquer les acteurs des politiques coercitives des dites institutions par des tournures passives et impersonnelles : c'est un monde abstrait rempli de « forces », de « dynamiques », de « poussées » non identifiées, au point que tel rapport de la Banque mondiale, qui contient 66 verbes conjugués, n'en construit pas moins de 53 sans sujet, tout est mécanique céleste ! « Il faut faire bouger les choses », entend-on, mais qui va faire bouger qui et quoi avec qui et contre qui, quand, comment et pourquoi, au bénéfice de qui et au détriment de qui : c'est ce que ce discours d'asservissement et de la normalisation de la pensée se garde bien de dénoncer. Ajouter à cela, impi-

toyablement analysés par les auteurs du livre, la création et le matraquage d'une terminologie aseptisée et interclassiste («appropriation», «partie prenante», renforcement des capacités», «cohésion sociale» pour prendre les clichés les plus en vogue) qui n'ont d'autre fonction que de faire obstacle à une pensée indépendante et critique. Jubilatoire et nécessaire, ce livre est une arme contre le bourrage de (son propre) crâne. Pour ne pas mourir idiot, comme on disait avant... (E.R.)

>Nord – SUD se documenter et organiser une recherche Paul GERADIN, (ICHEC) avec la participation de Catherine SLUSE (COTA); Presses Universitaires de Namur, 2003 ; 74 pages (COTA Hors série n°3) (disponible auprès du COTA, rue de la Révolution 7, 1000 Bruxelles – Tél. : 02/250 38 37)

Formidable outil pour qui veut BIEN se documenter. Il servira de guide dans vos recherches concernant tel ou tel aspect des relations Nord-Sud...

